DOSSIER DE SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JANVIER 2023

ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 DECEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 janvier 2023

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 26 janvier 2022 ;
- 2. Administration de la société :
 - Echéance du mandat de Président Directeur Général de Monsieur GUYOT D'ASNIERES DE SALINS Antoine
 - Echéance du mandat d'administrateur de Monsieur GUYOT D'ASNIERES DE SALINS Antoine
 - Echéance du mandat d'administrateur de Monsieur LUNEAU Olivier
 - Echéance du mandat d'administrateur de la FINANCIERE MEESCHAERT FM, représenté par Monsieur Maxime VERMESSE
 - Echéance du mandat d'administrateur de Monsieur COUSIN Bruno
 - Echéance du mandat d'administrateur de Monsieur JACLOT François
 - Nomination d'un nouvel administrateur
 - Rémunération des membres du CA
 - Fonctions et mandats exercés par les mandataires sociaux de la SICAV dans d'autres sociétés au cours de l'exercice écoulé
 - Proposition d'adoption d'un Règlement Intérieur

SICAV PORTEURS D'ESPERANCE

Société d'Investissement à Capital Variable - Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine – 75015 PARIS 839 316 601 R.C.S. Paris

- 3. Préparation de l'Assemblée générale ordinaire :
 - Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire
 - Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022
 - Proposition d'affectation des sommes distribuables
 - Convocation et ordre du jour
 - Projet de texte des résolutions ;
- 4. Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JANVIER 2022

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 26 janvier à 08h30 heures, le Conseil d'administration de la Société d'Investissement à Capital Variable PORTEURS D'ESPERANCE (« SICAV ») s'est réuni dans les locaux de la société FINANCIERE MEESCHAERT à la Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine – 75015 Paris et par visio conférence sur convocation du Président.

Sont présents :

Monsieur Antoine DE SALINS
 Président Directeur Général

Monsieur Bruno COUSIN Administrateur
 Monsieur Olivier LUNEAU Administrateur
 Monsieur François JACLOT Administrateur

Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Représenté par Monsieur Olivier GILET Commissaire aux comptes

Sont représentés :

Etait absent et excusé:

NA

Assistait également à la séance :

Monsieur Benoit VESCO Meeschaert Asset Management
 Madame Malgorzata JOURNO CACEIS

Monsieur Antoine DE SALINS, en sa qualité de Président Directeur Général du Conseil d'administration, préside la séance.

Monsieur Maxime VERMESSE est désigné comme Secrétaire de séance.

Monsieur Olivier GILET, représentant le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes de la SICAV régulièrement convoqué, est présent.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'administration, puis, après avoir constaté le quorum requis, déclare la séance ouverte et prie les administrateurs de bien vouloir se reporter à l'ordre du jour suivant :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 2 février 2021;
- 2. Administration de la société :
 - Rémunération des membres du Conseil d'administration
 - Conventions réglementées
- 3. Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la SICAV
- 4. Préparation de l'Assemblée générale ordinaire :
 - Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire
 - Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
 - Proposition d'affectation des sommes distribuables
 - Convocation et ordre du jour
 - Projet de texte des résolutions ;
- 5. Questions diverses.

1. <u>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION DU CONSEIL</u> D'ADMINISTRATION

Après lecture en séance, le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 2 février 2021, qui n'appelle aucune remarque, est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. ADMINISTRATION DE LA SICAV

• Rémunération des membres du Conseil d'administration

Les administrateurs sont informés qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé durant l'exercice écoulé aux mandataires sociaux par la SICAV.

• Conventions réglementées

Le Président informe les membres du Conseil qu'aucune convention réglementée visée à l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue par la SICAV au titre de l'exercice écoulé et que le Commissaire aux comptes en a été régulièrement informé pour la rédaction de son rapport.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DE LA SICAV

Les membres du Conseil arrêtent les termes du rapport du Conseil d'administration qui sera présenté aux actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale annuelle ordinaire. Le rapport est adopté à l'unanimité par le Conseil d'administration.

4. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Monsieur le Président invite les administrateurs à se reporter aux projets de comptes annuels annexés au dossier de séance.

Il apparait ainsi qu'au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Le nombre d'actions de catégorie C (FR0013314903) en circulation s'élevait à 7 186,496
- Le nombre d'actions de catégorie D (FR0013314895) en circulation s'élevait à 5 061,103
- Le nombre d'actions de catégorie F (FR0013314804) en circulation s'élevait à 876,770
- Le nombre d'actions de catégorie I (FR0013314812) en circulation s'élevait à 343,330
- Le nombre d'actions de catégorie J (FR0013402112) en circulation s'élevait à 459,574
- Le nombre d'actions de catégorie K (FR0013402096) en circulation s'élevait à 575,407
- Le nombre d'actions de catégorie R (FR0013402104) en circulation s'élevait à 105,240

Le bilan indique que:

- l'actif net s'élève à 34 127 694,91 euros ; et
- les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à 250 962.04 euros ; et
- les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de l'exercice s'élèvent à 224 948,00 euros

Aussi, conformément aux dispositions statutaires et après discussion les membres du Conseil d'administration décident de proposer à l'Assemblée générale :

<u>Pour la catégorie d'actions C (FR0013314903</u>), de capitaliser l'intégralité du résultat net 33 838,00 euros et des plus-values nettes 53 649,79 euros.

Pour la catégorie d'actions D (FR0013314895)

Résultat 23 529,30 euros:

- D'affecter au report à nouveau 45,78 euros
- De distribuer 23 483,52 euros, soit une distribution unitaire de 4,64 euros pour chacune des 5 061,103 actions composant le capital au 31 décembre 2021.

Plus-values 37 283,99

- De distribuer 17 005,31e des plus -values nettes, soit une distribution unitaire de 3,36euros pour chacune des5 061,103 actions composant le capital au 31 décembre 2021,
- De ne pas distribuer 20 278,68 euros

Décomposition du coupon : Action PORTEURS D'ESPERANCE D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	23 483,52	EUR	4,64	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins- values	17 005,31	EUR	3,36	EUR
TOTAL	40 488,83	EUR	8,00	EUR

Ces dividendes seront détachés le 22 avril 2022 pour toutes les actions en circulation à cette date et mis en paiement le 27 avril 2022.

Il est rappelé que les dividendes unitaires nets payés au titre du résultat des exercices précédents ont été les suivants :

2018 : 2,06 euros 2019 : 5,44 euros 2020 : 6,77 euros

<u>Pour la catégorie d'actions F (FR0013314804)</u>, d'affecter au compte de capital la totalité les sommes afférentes au résultat, soit 117 008,81 euros, et des sommes afférentes aux plus-values nettes, soit 67 048,63 euros.

Pour la catégorie d'actions I (FR0013314812), de capitaliser la totalité des sommes afférentes au résultat, soit 30 814,23 euros, et aux plus-values nettes soit 25 940,12 euros.

<u>Pour la catégorie d'actions J (FR0013402112)</u>, de capitaliser la totalité des sommes afférentes au résultat, soit 42 500,39 euros et aux plus-values nettes, soit 35 778,35 euros.

<u>Pour la catégorie d'actions K (FR0013402096)</u>, de capitaliser la totalité des sommes afférentes au résultat, soit 2 794,11 euros et aux plus-values nettes, soit 4 445,32 euros.

Pour la catégorie d'actions R (FR0013402104),

Résultat 505,80 euros:

- soit une distribution unitaire de 4,80 euros pour chacune des 105,240 actions composant le capital au 31 décembre 2021.

Plus-values 801,80 euros:

- De distribuer 336,77 euros des plus -values nettes, soit une distribution unitaire de 3,20 euros pour chacune des 105,240 actions composant le capital au 31 décembre 2021,
- De ne pas distribuer 465,03 euros

Décomposition du coupon : Action PORTEURS D'ESPERANCE R

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	505,15	EUR	4,80	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins- values	336,77	EUR	3,20	EUR
TOTAL	841,92	EUR	8,00	EUR

Ces dividendes seront détachés le 22 avril 2022 pour toutes les actions en circulation à cette date et mis en paiement le 27 avril 2022.

Il est rappelé que les dividendes unitaires nets payés au titre du résultat des exercices précédents ont été les suivants :

2019 : 5,14 euros 2020 : 11,99 euros

5. CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE

• Convocation et ordre du jour

Le Conseil d'administration décide de convoquer l'Assemblée générale annuelle ordinaire, le 20 avril 2022 à 8h30 dans les locaux de la société de gestion MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT à la Tour Maine Montparnasse, 3 avenue du Maine – 75015 Paris en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et approbation des comptes dudit exercice
- Affectation des sommes distribuables
- Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce

SICAV PORTEURS D'ESPERANCE

Société d'Investissement à Capital Variable - Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine – 75015 PARIS 839 316 601 R.C.S. Paris

• Délégation de pouvoirs pour les formalités

Après examen, le projet de texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée générale annuelle est approuvé à l'unanimité par les administrateurs.

6. QUESTIONS DIVERSES – POUVOIRS

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 09 heures 30.

Le Président Un Administrateur

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

Arrivée à échéance du mandat de Président Directeur Général de Monsieur GUYOT D'ASNIERES DE SALINS Antoine

Le conseil est informé de l'arrivée à échéance du mandat de Président Directeur Général de Monsieur GUYOT D'ASNIERES DE SALINS Antoine à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022.

Il est proposé aux membres du conseil de soumettre le renouvellement de ce mandat à la prochaine Assemblée Générale ordinaire.

Sous réserve du renouvellement par la prochaine Assemblée Générale ordinaire, le nouveau mandat de Président Directeur Général de Monsieur GUYOT D'ASNIERES DE SALINS Antoine, d'une durée de six exercices, viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier de bourse de Paris du mois de décembre 2028.

Arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Monsieur GUYOT D'ASNIERES DE SALINS Antoine

Le conseil est informé de l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Monsieur GUYOT D'ASNIERES DE SALINS Antoine à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022.

Il est proposé aux membres du conseil de soumettre le renouvellement de ce mandat à la prochaine Assemblée Générale ordinaire.

Sous réserve du renouvellement par la prochaine Assemblée Générale ordinaire, le nouveau mandat d'administrateur de Monsieur GUYOT D'ASNIERES DE SALINS Antoine, d'une durée de six exercices, viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier de bourse de Paris du mois de décembre 2028.

Arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Monsieur LUNEAU Olivier

Le conseil est informé de l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Monsieur LUNEAU Olivier à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022.

Il est proposé aux membres du conseil de soumettre le non renouvellement de ce mandat à la prochaine Assemblée Générale ordinaire en raison de la limite d'âge des 75 ans prévue dans les statuts.

Arrivée à échéance du mandat d'administrateur de la FINANCIERE MEESCHAERT FM, représenté par Monsieur Maxime VERMESSE

Le conseil est informé de l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de la FINANCIERE MEESCHAERT FM, représentée par Monsieur Maxime VERMESSE à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022.

Il est proposé aux membres du conseil de soumettre le renouvellement de ce mandat à la prochaine Assemblée Générale ordinaire.

Sous réserve du renouvellement par la prochaine Assemblée Générale ordinaire, le nouveau mandat de d'administrateur de la FINANCIERE MEESCHAERT FM, représenté par Monsieur Maxime VERMESSE, d'une durée de six exercices, viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier de bourse de Paris du mois de décembre 2028.

Arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Monsieur COUSIN Bruno

Le conseil est informé de l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Monsieur COUSIN Bruno à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022.

Il est proposé aux membres du conseil de soumettre le renouvellement de ce mandat à la prochaine Assemblée Générale ordinaire.

Sous réserve du renouvellement par la prochaine Assemblée Générale ordinaire, le nouveau mandat d'administrateur de Monsieur COUSIN Bruno, d'une durée de six exercices, viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier de bourse de Paris du mois de décembre 2028.

Arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Monsieur JACLOT François

Le conseil est informé de l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Monsieur JACLOT François à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022.

Il est proposé aux membres du conseil de soumettre le renouvellement de ce mandat à la prochaine Assemblée Générale ordinaire.

Sous réserve du renouvellement par la prochaine Assemblée Générale ordinaire, le nouveau mandat d'administrateur de Monsieur JACLOT François, d'une durée de six exercices, viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier de bourse de Paris du mois de décembre 2028.

Nomination d'un nouvel administrateur

Le Président propose aux administrateurs de soumettre à la prochaine assemblée générale ordinaire la nomination de Monsieur Guillaume DE VULPIAN en tant qu'administrateur.

Monsieur Guillaume DE VULPIAN a fait savoir qu'il accepte la fonction d'administrateur et qu'il n'est frappé par aucune mesure ni disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Sous réserve de sa nomination par l'assemblée générale ordinaire, le mandat d'administrateur de Monsieur Guillaume DE VULPIAN, d'une durée de 6 ans, viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier de bourse de Paris du mois de décembre 2028.

Proposition d'adoption d'un Règlement Intérieur

Le Président soumets aux votes des administrateurs le projet de règlement intérieur ci-dessous :

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule

Le Conseil d'Administration entend se doter d'un règlement intérieur afin de préciser les modalités d'utilisation des moyens de télétransmissions et de télécommunications lors de ses réunions.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU:

I - CONVOCATION

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du Président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les membres sont convoqués par tous moyens et même verbalement.

II - AVIS DE PARTICIPATION

Les administrateurs souhaitant participer aux réunions du Conseil d'administration par visioconférence ou tous autres moyens de communication permettant la transmission simultanée et continue de la voix et/ou de l'image (télétransmission), devront en informer le Président du Conseil d'administration au moins deux heures à l'avance.

III – REUNIONS

Les administrateurs pourront participer aux réunions du Conseil d'administration et à ses délibérations par les moyens de télétransmission mis à leur disposition, l'utilisation de ces moyens emportant leur présence dans la détermination du quorum et de la majorité.

Le Président de séance, constatera la présence des membres participant aux réunions par ce moyen et mention sera portée sur le registre de présence et sur le procès-verbal.

Fait à PARIS, Le	
En deux (2) exemplaires originaux	
Le Président	Un administrateur

SICAV PORTEURS D'ESPERANCE

Société d'Investissement à Capital Variable - Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine – 75015 PARIS 839 316 601 R.C.S. Paris

Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'ont été versés par la SICAV aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

Conventions réglementées

Aucune convention visée par l'article L225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

SICAV PORTEURS D'ESPERANCE

Société d'Investissement à Capital Variable - Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine – 75015 PARIS 839 316 601 R.C.S. Paris

PREPARATION ET CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les projets de rapports qui seront présentés à l'Assemblée générale ordinaire sont soumis ci-après aux membres du Conseil d'administration.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DE LA SICAV ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 AVRIL 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société durant l'exercice clos le 30 décembre 2022 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Conformément à l'article L225-37 du Code de commerce, vous prendrez également connaissance des informations relatives au rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux comptes.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Composition du Conseil d'administration et rappel des dates d'expiration des mandats

Nous vous rappelons la composition du Conseil et les dates d'échéance des mandats à la clôture de l'exercice fin décembre 2022 dans le tableau ci-dessous :

QUALITE	NOM	DATE ECHEANCE MANDAT (à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes clos en)
Président Directeur Général et Administrateur	GUYOT D'ASNIERES DE SALINS Antoine	Décembre 2022
Administrateur	LUNEAU Olivier	Décembre 2022
Administrateur	FINANCIERE MEESCHAERT FM représenté par Monsieur Maxime VERMESSE	Décembre 2022
Administrateur	COUSIN Bruno	Décembre 2022
Administrateur	JACLOT François	Décembre 2022
Commissaire aux comptes	PriceWaterhouseCoopers Audit, représentée par Monsieur Frédéric SELLAM.	Décembre 2024

ARRETE DES COMPTES 2022 ET AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Présentation des comptes et des sommes distribuables

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable applicable aux organismes de placement collectif.

Evolution de l'actif:

Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022 :

- 1 778,081 actions de catégorie C (FR0013314903) ont été souscrites pour 1 817 719,44 euros alors que 569,220 actions ont été rachetées pour 577 284,84 euros.
- 89,159 actions de catégorie D (FR0013314895) ont été souscrite pour 86 177, 21 euros alors que 0 actions ont été rachetées pour 0 euros.
- 46,982 actions de catégorie F (FR0013314804) ont été souscrites pour 499 658,24 euros alors que 0 actions ont été rachetées pour 0 euros.
- 179,693 actions de catégorie I (FR0013314812) ont été souscrites pour 1 919 764,93 euros alors que 1,506 actions ont été rachetées pour 15 085,29 euros.
- 0 actions de catégorie J (FR0013402112) ont été souscrites pour 0 euros alors que 0 actions ont été rachetées pour 0 euros.
- 287,439 actions de catégorie K (FR0013402096) ont été souscrites pour 293 805, 42 euros alors que 0 actions ont été rachetées pour 0 euros.
- 0 actions de catégorie R (FR0013402104) ont été souscrites pour 0 euros alors que 0 actions ont été rachetées pour 0 euros.

SICAV PORTEURS D'ESPERANCE

Société d'Investissement à Capital Variable - Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine – 75015 PARIS 839 316 601 R.C.S. Paris

A la clôture de l'exercice:

L'actif net total ressort à 37 471 668,70 euros pour 8 395,357 actions en circulation contre 34 127 694,76 euros pour 7 186,496 actions, à la fin de l'exercice précédent.

- Le nombre d'actions de catégorie C (FR0013314903) en circulation s'élevait à 8 395, 357
- Le nombre d'actions de catégorie D (FR0013314895) en circulation s'élevait à 5 150,262
- Le nombre d'actions de catégorie F (FR0013314804) en circulation s'élevait à 923,698
- Le nombre d'actions de catégorie I (FR0013314812) en circulation s'élevait à 521,517
- Le nombre d'actions de catégorie J (FR0013402112) en circulation s'élevait à 459,574
- Le nombre d'actions de catégorie K (FR0013402096) en circulation s'élevait à 862,846
- Le nombre d'actions de catégorie R (FR0013402104) en circulation s'élevait à 105,240
- Le bilan indique que l'actif net s'élève à 37 471 668,70 euros.

Affectation du résultat de l'exercice

Le Conseil d'administration constate que :

- les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à 380 567,95 euros.
- les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de l'exercice s'élèvent à -515 013,09 euros et les plus-values nettes antérieures non distribuées s'élèvent à 21068,38 euros, soit un total de -493 944 ,71 euros.

et propose, conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts :

<u>Pour la catégorie d'actions C (FR0013314903)</u>, de capitaliser l'intégralité du résultat net 62 891,22 euros et des plus-values nettes -118 074,85 euros.

Pour la catégorie d'actions D (FR0013314895)

<u>Résultat</u>: 37 810,55 euros

- D'affecter au report à nouveau 7,63 euros
- De distribuer 37 802,92 euros, soit une distribution unitaire de 7,34 euros pour chacune des 5 150,262 actions composant le capital au 30 décembre 2022.

<u>Plus-values</u>: de distribuer l'intégralité des plus-values nettes 3399,17 euros ; une plus-value nette non distribuée de 17 204,18 euros et une capitalisation de -71182,73 euros.

<u>Pour la catégorie d'actions F (FR0013314804)</u>, d'affecter au compte de capital la totalité les sommes afférentes au résultat, soit 142 427,06 euros, et des sommes afférentes aux plus-values nettes, soit -133 948,63.

<u>Pour la catégorie d'actions I (FR0013314812)</u>, de capitaliser la totalité des sommes afférentes au résultat, soit 59 418,61euros, et aux plus-values nettes soit -74 475,91euros.

<u>Pour la catégorie d'actions J (FR0013402112)</u>, de capitaliser la totalité des sommes afférentes au résultat, soit 53 952,74 euros et aux plus-values nettes, soit -67 624,98 euros.

<u>Pour la catégorie d'actions K (FR0013402096)</u>, de capitaliser la totalité des sommes afférentes au résultat, soit 6 689,39 euros et aux plus-values nettes, soit -12 558,12 euros.

Pour la catégorie d'actions R (FR0013402104),

Resultat 797,72 euros:

- soit une distribution unitaire de 7,58 euros pour chacune des 105,240 actions composant le capital au 30 décembre 2022.

<u>Plus-values</u>: De distribuer des plus -values nettes 44,20 euros , une plus-value non distribuée de 420,83 euros et une capitalisation de -1503,17 soit un total de -1038, 14 euros.

<u>Distribution du report de N-1</u>: 44,20 euros

Non distribuée: 420,83 euros

SICAV PORTEURS D'ESPERANCE

Société d'Investissement à Capital Variable - Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine - 75015 PARIS 839 316 601 R.C.S. Paris

Contrôle du Commissaire aux comptes

Vous allez prendre connaissance du rapport général du Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, vous aurez à approuver le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration vous invite, après lecture des rapports présentés par le Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre délibération.

Le Conseil d'administration

SICAV de droit français

PORTEURS D'ESPERANCE

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

Société de gestion : Meeschaert Asset Management Dépositaire : CACEIS Bank Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit

Meeschaert Asset Management - 33 Avenue du Maine - 75755 - Paris Cedex 15

SOMMAIRE

I. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	9
4. Informations réglementaires	12
5. Certification du Commissaire aux Comptes	19
6. Comptes de l'exercice	21
7. Annexe (s)	55
Caractéristiques de l'OPC (suite)	56
Information SFDR	62

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR





Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Porteurs d'Espérance

Code ISIN: FR0013314903 Action C-FR0013314895 Action D

SICAV gérée par Meeschaert Asset Management

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

PORTEURS D'ESPÉRANCE a pour objectif sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 70 % d'ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index et de 30 % de l'Euro Stoxx NTR à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en œuvre une stratégie ISR. La SICAV n'est pas gérée par rapport à cet indice de référence mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et « d'intégration positive ». Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés (ISS ESG, Ethifinance, Sustainalytics, Proxinvest et ECGS) elle est enrichie par des études sectorielles et thématiques réalisées en interne par ses propres équipes. L'univers de départ est constitué d'environ 700 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600.

Pour élargir le périmètre investissable, une démarche d'« Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Ce panier supplémentaire d'entreprises éligibles est compris entre 50 et 100 valeurs, et fait l'objet d'analyses internes en collaboration avec Ethifinance. Concernant la démarche « intégration positive », la SGP appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation ESG et d'exclusion. (Cf. process décrit ci-dessous). Afin de ne pas porter atteinte à la dignité humaine, la SICAV pratique une démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans l'armement illégal, les jeux d'argent, la bioéthique ou la pornographie. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. La SICAV sélectionnera des valeurs éligibles respectant les principes d'éthique sociale correspondant à l'enseignement social de l'Eglise catholique. La SICAV sélectionnera des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail (ex: lutte contre les discriminations...), ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales (ex: impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...). Ces éléments sont complétés par une analyse interne réalisée par Meeschaert Asset Management qui en détaille la logique économique et qui en précise les enjeux éthiques et de développement durable. Cette sélection s'effectue selon une logique de classement, au sein de chaque secteur d'activités avec une première approche quantitative permettant d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes puis dans un second temps une analyse qualitative approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant.. Les obligations « Green bond » ou « Social bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green Bond Principles et/ou Social Bond Principles, mais aussi la contribution des projets qui seront financés aux objectifs climatiques et RSE de l'émetteur. Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers de référence est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille de la SICAV doit être durablement supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidité détenues à titre accessoire). Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG. Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net, la SICAV pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC «Monétaires ». La SICAV ne bénéficie pas du label ISR. Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net. La SICAV investira dans des produits d'actions entre 10% et 50% de son actif net. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. La SICAV privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20% maximum de l'actif net en petites capitalisations). La SICAV peut investir entre 50% et 100% de son actif net, en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Les produits de taux pourront être investis en titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" dans la limite de 50%. La SICAV pourra investir exclusivement dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20%. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50% de son actif net. La SICAV pourra investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20%. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux, actions, crédit ou change sans rechercher de surexposition. Durée de placement recommandée : Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. Les revenus sont capitalisés ou distribués selon l'option choisie (actions C, D, K, R, CL, DL, I, J, IL ou F). Les plus-values nettes réalisées sont capitalisées (actions C, K, CL, I, J, IL ou F), capitalisées, distribuées ou reportées sur décision de la société de gestion (actions D, R ou DL). Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez CACEIS BANK avant 12 heures pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

Rendement potentiellement plus faible

1 2 3 4 5 6 7

Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV. La catégorie de risque affichée et le classement de la SICAV ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de cette SICAV est 4, il reflète principalement l'exposition potentielle aux risques taux et actions.

Les principaux risques de la SICAV non pris en compte par l'indicateur sont :

Risque de crédit: Risque que le cours du titre baisse suite à la dégradation de la santé financière de l'émetteur et/ou d'une émission qui augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis à vis de l'investisseur. Ce risque est dû notamment à l'investissement jusqu'à 50% de l'actif net en titres à caractère spéculatif de notation "High Yield" ou non notées pouvant avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de la SICAV.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

01/01/2022

- Remplacement indice MSCI par STOXX + MAJ nom prestataire spécialisé

11/02/2022

- MAJ TFE et performances + MAJ texte SFDR

01/04/2022

- MAJ des modalités sur le calcul du partage

01/07/2022

- Création de parts de partage (CL,DL,IL) au profit de Lourdes United

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (article L225-37 du code de commerce)

Modalités d'exercice de la Direction générale

Conformément à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'administration lors de sa séance du 06 février 2018 a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général de la SICAV. En conséquence, Mr Antoine DE SALINS, président, assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la société, pour une durée égale à celle de ses fonctions de Président, et prend le titre de Président-Directeur Général.

<u>Liste des fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice (article L225-37-4 du Code de commerce)</u> Vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute autre société par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos :

Nom	Mandats et Fonctions au 31 décembre 2022		
Antoine DE SALINS	 Président Directeur Général de la SICAV PORTEURS D'ESPERANCE Directeur associé d' I CARE & CONSULT Président de SPERARE Administrateur de la SICAV ECHIQUIER POSITIVE IMPACT 		
François JACLOT	- Administrateur de la SICAV PORTEURS D'ESPERANCE		
FINANCIERE MEESCHAERT SA représentée par Monsieur Maxime VERMESSE	- Administrateur de la SICAV PORTEURS D'ESPERANCE		
Bruno COUSIN	SICAV PORTEURS D'ESPERANCE	Administrateur	
	SCI DIOCE	SAINES:	
	SCI du 8 Ville l'Evêque	Cogérant	
	SCI du 19 Arcole	Cogérant	
	SCI Bagneux-Marronniers	Cogérant	
	SCI Logaurome	Cogérant	
	SCI du 18 Nollet	Cogérant	
	SCI du 64 bis Pointcaré	Cogérant	
	SCI du 4 Vavin	Cogérant	
	SCI Varenne-Falguière	Cogérant	
	SCI du 7 Saint-Vincent	Cogérant	
	SCI du 26 Général Foy	Cogérant	
	SCI du 110 Vaugirard	Cogérant	
	Autres	SCI:	
	SOCIETE CIVILE de PARTICIPATIONS AUDIOVISUELLES – SCPA Associations:		
	Association Immobilière DU DIOCESE de PARIS – AIDP	Administrateur-Trésorier	
	ACEA SAINTE CLOTILDE	Administrateur-Trésorier	
	MAISON de RETRAITE MARIE- THERESE	Administrateur-Trésorier	
	MUSIQUE SACREE NOTRE-DAME Administrateur		

RESIDENCE CHATEAUBRIAND	Président	
SERVICE d'ENTRAIDE des PRETRES – SEP	Administrateur-Trésorier	
ASSOCIATION de GESTION de la MAISON EPISCOPALE – AGME	Administrateur-Trésorier	
GRAIN D'ESPOIR	Administrateur	
CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION RELIGIEUSE – CIDR	Administrateur-Trésorier	
MISSION DES ETUDIANTS CATHOLIQUES ILE DE FRANCE – MECI	Administrateur-Trésorier	
JOURNAL de PARIS NOTRE DAME	Administrateur-Trésorier	
Les AMIS de MARIE-THERESE	Administrateur-Trésorier	
ASSOCIATION CULTURE RENCONTRE JEUNESSE – ACRJ	Administrateur-Trésorier	
Le FIGUIER	Administrateur-Trésorier	
Maison d'ANANIE	Administrateur-Trésorier	
MAURICE de SULLY	Administrateur-Trésorier	
Service des Aumôneries des Hopitaux de Paris - SAHP	Administrateur-Trésorier	
Association Revoir Notre-Dame de Paris	Administrateur-Trésorier	
ASSOCIATION MAISON BAKHITA	Administrateur	
Fondations:		
BERCEAUX du SOUVENIR	Administrateur	
SAS		
IBC	Président	

Rémunération des membres du Conseil d'administration

Aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'ont été versés par la SI-CAV aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

Conventions visées à l'article L225-37-4 alinéa 2° du code de commerce

Il s'agit des conventions intervenues, directement ou par personnes interposées, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

A cet égard, nous vous précisons qu'aucune convention relevant de cet article n'a été conclue au cours de l'exercice.

Délégations accordées au conseil d'administration

Délégations dans le domaine des augmentations de capital (articles L225-129-1 et L225-129-2 du code de commerce)

Non applicable.

3. RAPPORT DE GESTION

Scénario économique

L'année qui s'achève restera dans l'histoire des marchés financiers à plusieurs égards.

En effet, la sortie de la crise sanitaire, la guerre en Ukraine et surtout une inflation qui retrouve des niveaux des années 80 a poussé les Banques Centrales a procédé aux plus forts resserrements monétaires de ces quarante dernières années. Les Institutions monétaires ont fait de la lutte contre l'inflation leur priorité, quel qu'en soit l'impact sur la croissance économique.

De même, l'année 2022 s'est avérée particulièrement complexe sur les marchés financiers avec une conjonction de facteurs défavorables tant pour les actions que pour les obligations. Rares sont les années durant lesquelles ces classes d'actifs affichent toutes deux des performances négatives. L'année aura été notamment marquée par une crise obligataire d'ampleur : le taux 10 ans français clôture à 3,12%, soit une hausse de 292 bps sur douze mois, retrouvant les niveaux de 2011.

Les obligations gouvernementales libellées en euro ont largement sous-performé (-18,22% pour l'indice ICE BofA Euro Government Index), les autres classes d'actifs obligataires connaissent également des évolutions fortement négatives : -13,94% pour l'Investment Grade (indice ICE BofA Euro Corporate Index) et -11,47% pour le High Yield (indice ICE BofA Euro High Yield Index).

Les indices actions mondiaux s'affichent également dans le rouge : la zone Euro a toutefois mieux résisté que les autres zones : -12,31% pour l'EURO STOXX Return Index.

Sans nul doute, la thématique des pressions inflationnistes sur l'économie mondiale persistera en 2023. Les récentes données outre-Atlantique laissent toutefois entrevoir la possibilité d'une inflexion prochaine en zone euro, mais le degré de décélération de la hausse des prix demeure très incertain. La trajectoire de l'inflation poussera la BCE à conserver, en début d'année, un discours très restrictif avec la poursuite de son resserrement monétaire.

Entre durcissement des conditions monétaires et dégradation progressive des indicateurs macroéconomiques, se pose désormais la question de l'ampleur du ralentissement économique en 2023. Parmi tous les risques qui pèsent sur l'économie mondiale, l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur les entreprises et sur la consommation des ménages devrait continuer de peser l'an prochain. Au premier semestre 2023 et dans la continuité des prochaines hausses de taux de la BCE, les taux souverains en zone euro seront toujours sous pression, à l'image du mouvement enregistré en décembre 2022. Il nous semble néanmoins probable que l'essentiel du mouvement de hausse des taux sur les obligations d'État ait désormais été réalisé. Ceux-ci devraient désormais évoluer dans une fourchette assez élevée dont l'évolution dans la 2^{nde} partie de l'année sera plus incertaine, fonction à la fois du recul de l'inflation et de l'ampleur de la récession.

Politique de l'OPC

Dans un contexte de baisse des marchés financiers, le fonds a procédé à l'augmentation de sa poche monétaire, par la diminution de son exposition aux actifs risqués (actions, crédit).

En fin d'année, le fonds a profité des opportunités actuelles sur les marchés obligataires pour reconstruire son exposition aux marchés de taux : le fonds a été actif sur le marché primaire mais également secondaire où il a pu investir sur les titres fortement décotés. Le fonds a continué de privilégier la qualité (segment Investment Grade) et les secteurs les moins cycliques (télécoms, services aux collectivités) mais également le secteur financier qui affiche désormais des ratios de capitalisation très confortables.

Avec un rendement du monétaire au plus haut de la décennie, l'ensemble des disponibilités est désormais investi sur des supports monétaires.

Perspectives

Nous favoriserons les marchés obligataires en 2023 afin de bénéficier de ce nouveau régime de taux d'intérêt et de rendements désormais au plus haut de la décennie.

Nous abordons les actifs risqués avec plus de prudence, notamment les marchés actions où il conviendra d'opérer une plus grande sélectivité sectorielle et géographique.

Le retour à des rendements largement positifs et le positionnement dans le cycle permettent d'anticiper des performances favorables de la classe d'actifs à moyen terme.

Nous favorisons notamment :

- L'Investment Grade qui offre des rendements les plus élevés de la décennie suite à la tension des taux et l'écartement des spreads
- Le High Yield nécessite désormais une approche très sélective en considérant le meilleur couple fondamentaux / valorisation. Nous privilégions les émetteurs de notation BB qui disposent de marges élevées et qui parviennent à préserver leur rentabilité
- Nous favorisons les secteurs peu cycliques (télécoms) et restons sélectifs sur le secteur immobilier
- Nous privilégions les obligations souveraines d'états cœur notamment indexées sur l'inflation et restons à l'écart des pays émergents.

Nous privilégions les investissements sur la partie courte de la courbe et conservons une duration inférieure à celle du marché obligataire.

Au sein de la poche actions, nous privilégions les thématiques suivantes :

- Des titres bénéficiant de pricing power, capables de couvrir l'inflation sur le coût des intrants,
- > Des entreprises dont le momentum des bénéfices reflète la bonne visibilité de leur activité,
- Des entreprises exposées au super cycle d'investissement, notamment dans la transition énergétique,
- Des entreprises susceptibles de bénéficier des plans de relance et de sortir gagnantes structurelles de la crise et/ou capable de tirer profit des mutations fondamentales,
- > Renforcer les valeurs exposées au dollar et à moyen terme à l'Asie (plan de relance chinois)

Performance Annuelle

Sur l'exercice, la SICAV réalise une performance de :

```
PORTEURS D'ESPERANCE
                       C cap
PORTEURS D'ESPERANCE
                       D dis
                                 -14.74 % Performance coupon détaché inclus
PORTEURS D'ESPERANCE
                                 -14.42 %
                       -14.10 %
PORTEURS D'ESPERANCE F
                                 -14.74 %
PORTEURS D'ESPERANCE K
PORTEURS D'ESPERANCE R
                                 -14.74 %
PORTEURS D'ESPERANCE
                                 -14.42 %
                       1
PORTEURS D'ESPERANCE
                                  +1.75 % *
PORTEURS D'ESPERANCE
                       CL
                                  +1.58 % *
PORTEURS D'ESPERANCE
                                  +1.58 % *
                       DL
```

Le benchmark du fonds réalise une performance de -10.56 % sur cette période.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

^{*} Depuis la création des parts, soit du 01/07/2022 au 30/12/2022

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

T ************************************	Mouvements ("Devise d	Mouvements ("Devise de comptabilité")		
Titres	Acquisitions	Cessions		
RAN TREA BILL BTF ZCP 07-09-22	3 002 222,98	3 000 000,00		
FRANCE TREASURY BILL ZCP 280922	2 702 301,46	2 700 000,00		
FREN REP PRES ZCP 12-10-22	2 699 736,48	2 700 000,00		
FREN REP PRES ZCP 07-12-22	2 697 038,05	2 700 000,00		
FREN REP PRES ZCP 23-11-22	2 649 569,91	2 650 000,00		
OSTRUM SRI CASH Part I	I 940 882,87	1 939 851,27		
FREN REP PRES ZCP 20-07-22	I 802 492,22	I 800 000,00		
FRANCE TREASURY BILL ZCP 010223	2 992 975,65			
MAM SHORT TERM BONDS ESG Part I	1 010 944,00	999 063,00		
FREN REP PRES ZCP 04-05-22	I 000 344,56	1 000 000,00		

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

- a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés
- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 779 558,75
 - o Change à terme :
 - o Future : 664 650,00 o Options : 114 908,75
 - o Swap:
- b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

^(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

^(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

^(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

POLITIQUE DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations règlementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF dans le cadre de la mise en œuvre des commissions de courtage à facturation partagée à compter du l'er janvier 2008, est disponible sur le site de la société de gestion.

POLITIQUE DES DROITS DE VOTE

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion Tour Maine Montparnasse - 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site : www.meeschaert-am.com

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 2 958 777,61 euros d'OPC du groupe MEESCHAERT. Le détail des positons est mentionné dans l'annexe des états financiers.

CRITERES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

En ce qui concerne la prise en compte des critères ISR dans les investissements réalisés, des études sectorielles et thématiques sont réalisées de façon mensuelle, en vue de la définition du périmètre d'investissement ISR. Dans ces documents, les enjeux ISR du secteur sont identifiés, et le profil ESG des entreprises y est décrit. Ces dix études annuelles sont présentées à tous les gérants et enregistrées sur la base de données commune à l'ensemble des équipes de Meeschaert Asset Management.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www. meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Les informations sur les activités ISR de Meeschaert Asset Management, La politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Meeschaert AM https://meeschaert-am.com/)

EMPREINTE CARBONE

Dans le cadre de la loi Energie Climat (article 29), bien que non soumis à l'obligation de publier un rapport, Meeschaert Asset Management a réalisé en 2022 l'évaluation de l'intensité carbone du portefeuille au 28/02/2022 : 162 tonnes équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires. Celle-ci est comparée à l'intensité carbone de son indice : 221 tonnes équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires.

Ces informations sont disponibles sur le site internet de Meeschaert AM, dans le rapport d'impact du fonds, publié en 2022. Ce rapport présente également des indicateurs sociaux, de gouvernance et liés aux droits humains.

De plus, le rapport de gestion ESG, publié semestriellement, intègre un suivi de l'évolution de l'intensité carbone du fonds.

La politique ESG ainsi que le Code de Transparence du fonds explique toute la démarche d'intégration des enjeux climatiques, et plus généralement ESG, dans le fonds.

AUTRES EMPREINTES

Pour poursuivre sa démarche de mesure de l'impact, Meeschaert Asset Management a élaboré en 2018 une méthodologie pour évaluer l'empreinte sociale de ses portefeuilles.

De grands axes méthodologiques ont été définis :

- Une cartographie sectorielle et géographique de l'exposition du portefeuille aux risques sociaux permet, au préalable, d'apporter un réel éclairage sur les thématiques les plus pertinentes,
- Une classification sectorielle reflétant les caractéristiques sociales de chaque activité est indispensable. La comparaison doit s'effectuer sur une base homogène, qui reflète la réalité industrielle et sociale d'une activité et non la construction de nomenclatures boursières, afin d'évaluer les performances sociales de façon cohérente,
- Des indicateurs, comparés à des référentiels adaptés, ont ainsi été conçus sur les thématiques suivantes : accidentologie, rotation du personnel, absentéisme, intégration de personnes en situation de handicap, parité managériale, niveau de controverses sociales, contribution aux Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations-Unies.

Cette méthodologie se doit d'être transparente : une note de synthèse publiée par Meeschaert Asset Management détaille toutes les étapes de conception des indicateurs, ainsi que les obstacles et perspectives de développement. La dernière empreinte sociale de Porteurs d'Espérance est consultable sur le site ISR de Meeschaert asset Management : www.meeschaert-am.com

OBTENTION DU LABEL ISR

L'audit pour l'obtention du label ISR a été réalisé en 2022 et le label ISR a été obtenu en janvier 2023.

Le label ISR, pour l'Investissement Socialement Responsable, a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances, pour inciter les fonds d'investissement à aller au-delà des considérations financières en intégrant les préoccupations environnementales et sociales dans la stratégie d'investissement. Il s'agit d'un label ESG, accordé aux fonds qui ont une méthodologie de construction et gestion du portefeuille axée sur ces trois piliers : l'environnement, le social et la bonne gouvernance. L'obligation de se fixer et avoir un suivi des objectifs ESG pour les fonds labellisés garantit un investissement conscient de son impact.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

La SICAV est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Performances extra-financière

Au 30/12/2022, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 56.3 sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie

L'objectif d'alignement Taxinomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire).

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

PART DES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLE A REFACTION DE 40%

	Non Eligible	Eligible	Montant Unitaire Total à distribuer
Part D	1.72	6.28	8.00
Part DL	0.00	0.47	0.47
Part R	1.51	6.49	8.00

POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N°2011/61/UE du 8 juin 2011 (dite AIFM), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

> Eléments qualitatifs :

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par MAM.

Conformément à l'article 319-10 10 du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d'un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :

- ✓ Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- ✓ Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert
- ✓ Le Président de la société de gestion MAM.

Le personnel concerné par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants, COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.

L'attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :

- d'une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- d'autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :

- Une part acquise, ci-après « Part Acquise », qui représente 50% de la rémunération variable ;
- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
- ✓ Présence.
- ✓ Performance individuelle.
- ✓ Résultats de MAM.
- ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros.

La Part Acquise de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.

La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernés. Le montant total des rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

Type d'instruments financiers versés : Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

> Eléments quantitatifs :

Meeschaert Asset Mangement en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).

Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

Les montants sont en k€ contrairement à d'habitude, c'est ainsi qu'ils nous ont été transmis par le DAF :

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2021 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 4 007 k€
- Montant total brut des rémunérations variables versées : I 266 k€.
- Nombre de bénéficiaires : 49.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds ;

Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 1 162 k€.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 2 657 k€

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus de l'OPC et les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Meeschaert Asset Management Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine 75755 PARIS Cedex 15

Ou par mail à l'adresse suivante : contact-mam@meeschaert.com

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

@@@CERT-CAC

@@@RAP-SPE

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	36 282 140,43	33 497 582,55
Actions et valeurs assimilées	8 628 604,59	11 010 544,31
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 628 604,59	11 010 544,31
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0 020 00 1,57	11 010 311,31
Obligations et valeurs assimilées	19 139 437,59	19 906 738,10
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	19 139 437,59	19 906 738,10
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
Titres de créances	4 993 637,24	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	4 993 637,24	
Titres de créances négociables	4 993 637,24	
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	3 467 206,01	2 569 500,14
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et		
équivalents d'autres pays	3 467 206,01	2 569 500,14
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	53 255,00	10 800,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	53 255,00	10 800,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	I 027 985,26	73 055,51
Opérations de change à terme de devises		
Autres	I 027 985,26	73 055,51
COMPTES FINANCIERS	1 231 139,55	651 059,46
Liquidités	1 231 139,55	651 059,46
TOTAL DE L'ACTIF	38 541 265,24	34 221 697,52

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	37 584 998,30	33 651 756,12
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	21 068,38	
Report à nouveau (a)	47,16	28,60
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-515 013,09	224 948,00
Résultat de l'exercice (a,b)	380 567,95	250 962,04
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	37 471 668,70	34 127 694,76
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	42 400,00	10 800,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	42 400,00	10 800,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	42 400,00	10 800,00
Autres opérations		
DETTES	1 027 196,54	83 202,76
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 027 196,54	83 202,76
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	38 541 265,24	34 221 697,52

⁽a) Y compris comptes de régularisation (b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0322		856 850,00
FGBL BUND 10A 0323	664 650,00	
Options		
DJ EURO STOXX 50 05/2023 PUT 3400	114 908,75	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 830,69	32,50
Produits sur actions et valeurs assimilées	215 650,80	142 223,81
Produits sur obligations et valeurs assimilées	418 215,54	365 615,36
Produits sur titres de créances	21 659,58	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (I)	659 356,61	507 871,67
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	9 010,62	9 458,40
Autres charges financières		
TOTAL (2)	9 010,62	9 458,40
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	650 345,99	498 413,27
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	278 557,93	249 716,09
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	371 788,06	248 697,18
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	8 779,89	2 264,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (I - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	380 567,95	250 962,04

ANNEXES COMPTABLES

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts:

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à I an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan:

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net déduction faite des parts d'OPC gérés par Meeschaert AM indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

```
FR0013402104 - Action PORTEURS D'ESPERANCE R : Taux de frais maximum de 1,20% TTC. FR0013314895 - Action PORTEURS D'ESPERANCE D : Taux de frais maximum de 1,20% TTC. FR0013402096 - Action PORTEURS D'ESPERANCE K : Taux de frais maximum de 1,20% TTC. FR0013402112 - Action PORTEURS D'ESPERANCE J : Taux de frais maximum de 0,80% TTC. FR0013314804 - Action PORTEURS D'ESPERANCE F : Taux de frais maximum de 0,40% TTC. FR0013314812 - Action PORTEURS D'ESPERANCE I : Taux de frais maximum de 0,80% TTC. FR0013314903 - Action PORTEURS D'ESPERANCE C : Taux de frais maximum de 1,20% TTC. FR001400AU40 - Action PORTEURS D'ESPERANCE IL : Taux de frais maximum de 0,80% TTC FR001400AU57 - Action PORTEURS D'ESPERANCE CL : Taux de frais maximum de 1,20% TTC FR001400AU65 - Action PORTEURS D'ESPERANCE DL : Taux de frais maximum de 1,20% TTC
```

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Action PORTEURS D'ESPERANCE C	Capitalisation	Capitalisation
Action PORTEURS D'ESPERANCE CL	Capitalisation	Capitalisation
Action PORTEURS D'ESPERANCE D	Distribution	Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel), et/ou Capitalisation (totale ou partielle) par décision de la SICAV
Action PORTEURS D'ESPERANCE DL	Distribution	Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel), et/ou Capitalisation (totale ou partielle) par décision de la SICAV
Action PORTEURS D'ESPERANCE F	Capitalisation	Capitalisation
Action PORTEURS D'ESPERANCE I	Capitalisation	Capitalisation
Action PORTEURS D'ESPERANCE IL	Capitalisation	Capitalisation
Action PORTEURS D'ESPERANCE J	Capitalisation	Capitalisation
Action PORTEURS D'ESPERANCE K	Capitalisation	Capitalisation
Action PORTEURS D'ESPERANCE R	Distribution	Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel), et/ou Capitalisation (totale ou partielle) par décision de la SICAV

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	34 127 694,76	27 997 947,91
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	13 705 312,44	7 524 231,68
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 181 017,44	-3 428 294,45
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	265 654,26	293 437,27
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 006 341,19	-68 504,47
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	282 980,56	1 850,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-16 076,01	-1 400,00
Frais de transactions	-9 157,49	-8 372,74
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-5 053 433,50	1 586 548,28
Différence d'estimation exercice N	-1 552 381,74	3 501 051,76
Différence d'estimation exercice N-I	-3 501 051,76	-1 914 503,48
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	25 659,00	10 800,00
Différence d'estimation exercice N	36 459,00	10 800,00
Différence d'estimation exercice N-I	-10 800,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-17 368,96	
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-24 025,79	-29 245,90
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	371 788,06	248 697,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	37 471 668,70	34 127 694,76

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	18 068 495,32	48,22
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	366 724,79	0,98
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	589 832,70	1,57
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	114 384,78	0,31
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	19 139 437,59	51,08
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	4 993 637,24	13,33
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	4 993 637,24	13,33
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	114 908,75	0,31
Taux	664 650,00	1,77
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	779 558,75	2,08
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	18 658 328,02	49,79			366 724,79	0,98	114 384,78	0,31
Titres de créances	4 993 637,24	13,33						
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 231 139,55	3,29
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	664 650,00	1,77						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORSBILAN $^{(*)}$

	< 3 mois	%]3 mois - I an]	%]I - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					114 384,78	0,31	5 115 261,35	13,65	13 909 791,46	37,12
Titres de créances	4 993 637,24	13,33								
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 231 139,55	3,29								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture									664 650,00	1,77
Autres opérations										

^(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise I USD				Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées			629 370,37	1,68				
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	1 111 780,42	2,97						
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES: VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	I 002 753,06
	Dépôts de garantie en espèces	25 232,20
TOTAL DES CRÉANCES		I 027 985,26
DETTES		
	Rachats à payer	I 002 753,06
	Frais de gestion fixe	24 443,48
TOTAL DES DETTES		1 027 196,54
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		788,72

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action PORTEURS D'ESPERANCE C		
Actions souscrites durant l'exercice	1 778,081	1 817 719,44
Actions rachetées durant l'exercice	-569,220	-577 284,84
Solde net des souscriptions/rachats	1 208,861	1 240 434,60
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	8 395,357	
Action PORTEURS D'ESPERANCE CL		
Actions souscrites durant l'exercice	1,000	1 000,00
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	1 000,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action PORTEURS D'ESPERANCE D		
Actions souscrites durant l'exercice	89,159	86 177,21
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	89,159	86 177,21
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	5 150,262	
Action PORTEURS D'ESPERANCE DL		
Actions souscrites durant l'exercice	1,000	1 000,00
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	1 000,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action PORTEURS D'ESPERANCE F		
Actions souscrites durant l'exercice	46,928	499 658,24
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	46,928	499 658,24
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	923,698	
Action PORTEURS D'ESPERANCE I		
Actions souscrites durant l'exercice	179,693	1 919 764,93
Actions rachetées durant l'exercice	-1,506	-15 085,29
Solde net des souscriptions/rachats	178,187	I 904 679,64
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	521,517	
Action PORTEURS D'ESPERANCE IL		
Actions souscrites durant l'exercice	896,468	9 086 187,20
Actions rachetées durant l'exercice	-448,234	-4 588 647,31
Solde net des souscriptions/rachats	448,234	4 497 539,89
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	448,234	
Action PORTEURS D'ESPERANCE J		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	459,574	

	En action	En montant
Action PORTEURS D'ESPERANCE K		
Actions souscrites durant l'exercice	287,439	293 805,42
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	287,439	293 805,42
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	862,846	
Action PORTEURS D'ESPERANCE R		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	105,240	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action PORTEURS D'ESPERANCE C	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action PORTEURS D'ESPERANCE CL	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action PORTEURS D'ESPERANCE D	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action PORTEURS D'ESPERANCE DL	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action PORTEURS D'ESPERANCE F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action PORTEURS D'ESPERANCE I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action PORTEURS D'ESPERANCE IL	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action PORTEURS D'ESPERANCE J	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action PORTEURS D'ESPERANCE K	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action PORTEURS D'ESPERANCE R	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action PORTEURS D'ESPERANCE C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	89 157,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,12
Rétrocessions des frais de gestion	
Action PORTEURS D'ESPERANCE CL	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,08
Rétrocessions des frais de gestion	
Action PORTEURS D'ESPERANCE D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	55 570,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,12
Rétrocessions des frais de gestion	
Action PORTEURS D'ESPERANCE DL	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,08
Rétrocessions des frais de gestion	
Action PORTEURS D'ESPERANCE F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	34 919,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,37
Rétrocessions des frais de gestion	
Action PORTEURS D'ESPERANCE I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	37 033,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Rétrocessions des frais de gestion	
Action PORTEURS D'ESPERANCE IL	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	16 519,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,74
Rétrocessions des frais de gestion	
Action PORTEURS D'ESPERANCE J	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	35 835,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Rétrocessions des frais de gestion	

	30/12/2022
Action PORTEURS D'ESPERANCE K	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	8 319,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,12
Rétrocessions des frais de gestion	
Action PORTEURS D'ESPERANCE R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 191,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,12
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			2 958 777,61
	FR0000981946	MAM EURO HIGH YIELD ESG Part C	110 860,20
	FR0000971806	MAM FLEXIBLE BONDS ESG Part C	154 020,19
	FR0011683069	MAM IMPACT GREEN BONDS I	1 002 127,50
	FR0000970980	MAM OBLI CONVERTIBLES ESG C	108 432,80
	FR0013333531	MAM SUSTAIN USA CE	I III 780,42
	FR0014009BP1	MAM TARGET 2027 PART C	471 556,50
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			2 958 777,61

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	47,16	28,60
Résultat	380 567,95	250 962,04
Total	380 615,11	250 990,64

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	62 891,22	33 838,00
Total	62 891,22	33 838,00

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE CL		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	0,47	
Total	0,47	

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE D		
Affectation		
Distribution	37 802,92	23 483,52
Report à nouveau de l'exercice	7,63	45,78
Capitalisation		
Total	37 810,55	23 529,30
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	5 150,262	5 061,103
Distribution unitaire	7,34	4,64
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	1 260,62	787,80

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE DL		
Affectation		
Distribution	0,47	
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation		
Total	0,47	
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1,000	
Distribution unitaire	0,47	
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,26	

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	142 427,06	117 008,81
Total	142 427,06	117 008,81

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	59 418,61	30 814,23
Total	59 418,61	30 814,23

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE IL		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	16 626,88	
Total	16 626,88	

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE J		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	53 952,74	42 500,39
Total	53 952,74	42 500,39

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE K		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	6 689,39	2 794,11
Total	6 689,39	2 794,11

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE R		
Affectation		
Distribution	797,72	505,15
Report à nouveau de l'exercice		0,65
Capitalisation		
Total	797,72	505,80
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	105,240	105,240
Distribution unitaire	7,58	4,80
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	26,63	16,93

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	21 068,38	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-515 013,09	224 948,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-493 944,71	224 948,00

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-118 074,85	53 649,79
Total	-118 074,85	53 649,79

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE CL		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-7,90	
Total	-7,90	

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE D		
Affectation		
Distribution	3 399,17	17 005,31
Plus et moins-values nettes non distribuées	17 204,18	20 278,68
Capitalisation	-71 182,73	
Total	-50 579,38	37 283,99
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	5 150,262	5 061,103
Distribution unitaire	0,66	3,36

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE DL		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-7,90	
Total	-7,90	

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-133 948,63	67 048,63
Total	-133 948,63	67 048,63

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-74 475,91	25 940,12
Total	-74 475,91	25 940,12

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE IL		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-35 628,90	
Total	-35 628,90	

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE J		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-67 624,98	35 778,35
Total	-67 624,98	35 778,35

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE K		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-12 558,12	4 445,32
Total	-12 558,12	4 445,32

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE R		
Affectation		
Distribution	44,20	336,77
Plus et moins-values nettes non distribuées	420,83	465,03
Capitalisation	-1 503,17	
Total	-1 038,14	801,80
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	105,240	105,240
Distribution unitaire	0,42	3,20

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	15 327 834,38	24 118 939,58	27 997 947,91	34 127 694,76	37 471 668,70
Action PORTEURS D'ESPERANCE C en EUR					
Actif net	2 527 300,23	3 806 103,08	5 764 080,94	8 127 192,33	8 095 227,32
Nombre de titres	2 720,395	3 707,285	5 422,959	7 186,496	8 395,357
Valeur liquidative unitaire Capitalisation	929,01	I 026,65	1 062,90	1 130,89	964,25
unitaire sur +/- values nettes	-6,33	-3,30	-2,16	7,46	-14,06
Capitalisation unitaire sur résultat	2,35	5,44	7,41	4,70	7,49
Action PORTEURS D'ESPERANCE CL en EUR					
Actif net					I 015,79
Nombre de titres					1,000
Valeur liquidative unitaire Capitalisation					I 015,79
unitaire sur +/- values nettes Capitalisation unitaire sur					-7,90 0,47
résultat Action PORTEURS D'ESPERANCE D en EUR					
Actif net	I 058 I48,95	3 145 433,62	3 766 422,66	5 640 817,44	4 855 616,75
Nombre de titres	1 139,463	3 071,472	3 573,086	5 061,103	5 150,262
Valeur liquidative unitaire	928,63	I 024,08	1 054,10	1 114,54	942,79
Distribution unitaire sur +/- values nettes				3,36	0,66
+/- values nettes unitaire non distribuées				4,00	3,34
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,35	-3,30	-2,16		-13,82
Distribution unitaire sur résultat	2,06	5,44	6,77	4,64	7,34
Crédit d'impôt unitaire			0,185	0,155	(*)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Action PORTEURS D'ESPERANCE DL en EUR					
Actif net					1 015,79
Nombre de titres					1,000
Valeur liquidative unitaire					I 015,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes Distribution					-7,90
unitaire sur résultat					0,47
Crédit d'impôt unitaire Action					(*)
PORTEURS D'ESPERANCE F en EUR					
Actif net	9 168 520,58	9 190 862,62	9 586 716,13	10 197 104,41	9 228 252,63
Nombre de titres	981,610	883,671	883,671	876,770	923,698
Valeur liquidative unitaire	9 340,28	10 400,77	10 848,73	11 630,30	9 990,55
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-63,83	-33,39	-21,81	76,47	-145,01
Capitalisation unitaire sur résultat	77,57	131,03	136,61	133,45	154,19
Action PORTEURS D'ESPERANCE I en EUR					
Actif net	2 573 864,62	3 438 536,31	4 047 067,14	3 937 347,26	5 118 501,80
Nombre de titres	276,318	332,770	376,894	343,330	521,517
Valeur liquidative unitaire	9 314,86	10 333,07	10 737,94	468,	9 814,64
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-63,72	-33,24	-21,71	75,55	-142,80
Capitalisation unitaire sur résultat	50,37	92,57	101,89	89,75	113,93

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Action PORTEURS D'ESPERANCE IL en EUR					
Actif net					4 560 858,26
Nombre de titres					448,234
Valeur liquidative unitaire Capitalisation					10 175,17
unitaire sur +/- values nettes Capitalisation					-79,48
unitaire sur résultat					37,09
Action PORTEURS D'ESPERANCE J en EUR					
Actif net		4 525 678,36	4 703 005,00	5 430 632,33	4 647 643,76
Nombre de titres		425,061	425,061	459,574	459,574
Valeur liquidative unitaire		10 647,12	11 064,30	11 816,66	10 112,93
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-20,32	-22,37	77,85	-147,14
Capitalisation unitaire sur résultat		77,36	100,61	92,47	117,39
Action PORTEURS D'ESPERANCE K en EUR					
Actif net		1 062,43	16 604,52	673 393,81	860 981,61
Nombre de titres		1,000	15,096	575,407	862,846
Valeur liquidative unitaire		I 062,43	I 099,92	I 170,29	997,83
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-1,99	-2,23	7,72	-14,55
Capitalisation unitaire sur résultat		5,07	12,19	4,85	7,75

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Action PORTEURS D'ESPERANCE R en EUR					
Actif net		11 263,16	114 051,52	121 207,18	102 554,99
Nombre de titres		10,602	104,240	105,240	105,240
Valeur liquidative unitaire		1 062,36	1 094,12	1 151,72	974,48
Distribution unitaire sur +/- values nettes				3,20	0,42
+/- values nettes unitaire non distribuées				4,41	3,99
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-2,00	-2,24		-14,28
Distribution unitaire sur résultat		5,14	11,99	4,80	7,58
Crédit d'impôt unitaire			0,222	0,16	(*)

^(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	I 800	361 620,00	0,97
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	7 900	224 597,00	0,61
SAP SE	EUR	2 200	212 058,00	0,56
SYMRISE AG	EUR	I 820	185 003,00	0,49
TOTAL ALLEMAGNE			983 278,00	2,63
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	3 600	174 780,00	0,47
TOTAL ESPAGNE			174 780,00	0,47
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	2 849	377 207,60	1,01
ALSTOM	EUR	6 120	139 658,40	0,38
AXA	EUR	13 450	350 439,75	0,93
BOIRON	EUR	2 500	126 750,00	0,33
CAPGEMINI SE	EUR	I 525	237 823,75	0,63
EDENRED	EUR	3 000	152 640,00	0,41
ENGIE	EUR	14 840	198 677,92	0,53
Equasens	EUR	I 790	133 713,00	0,36
ESKER SA	EUR	840	132 132,00	0,36
ESSILORLUXOTTICA	EUR	2 280	385 776,00	1,03
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	400	39 920,00	0,11
HERMES INTERNATIONAL	EUR	250	361 250,00	0,96
ID LOGISTICS GROUP	EUR	560	150 080,00	0,40
L'OREAL	EUR	1 170	390 312,00	1,04
MICHELIN (CGDE)	EUR	11 200	291 032,00	0,78
ORANGE	EUR	6 350	58 934,35	0,15
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	150	45 375,00	0,12
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	2 570	335 950,40	0,90
SEB	EUR	2 900	226 925,00	0,60
SOMFY	EUR	I 760	251 680,00	0,67
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	13 558	325 392,00	0,87
VINCI SA	EUR	I 600	149 264,00	0,40
VOLTALIA	EUR	10 958	186 943,48	0,50
WORLDLINE SA	EUR	6 000	219 180,00	0,59
TOTAL FRANCE			5 267 056,65	14,06
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	I 090	549 142,00	1,47
KONINKLIJKE DSM	EUR	I 500	171 450,00	0,45
STELLANTIS NV	EUR	18 987	251 843,57	0,67
TOTAL PAYS-BAS			972 435,57	2,59
ROYAUME-UNI				
LINDE PLC	EUR	I 200	366 540,00	0,98
RELX PLC	EUR	9 100	235 144,00	0,62
TOTAL ROYAUME-UNI			601 684,00	1,60

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
GEBERIT NOM.	CHF	310	137 102,67	0,37
NESTLE NOM.	CHF	3 200	348 175,08	0,93
SIKA AG-REG	CHF	640	144 092,62	0,38
TOTAL SUISSE			629 370,37	1,68
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			8 628 604,59	23,03
TOTAL Actions et valeurs assimilées			8 628 604,59	23,03
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 2.625% PERP	EUR	200 000	151 966,12	0,41
ALLIANZ SE 4.75% PERP EMTN	EUR	300 000	301 127,92	0,80
HENKEL AG AND COKGAA 2.625% 13-09-27	EUR	400 000	391 169,92	1,05
LBBW 0.375% 21-02-31 EMTN	EUR	400 000	291 046,63	0,78
ZF FINANCE 2.0% 06-05-27 EMTN	EUR	300 000	250 515,08	0,66
TOTAL ALLEMAGNE			I 385 825,67	3,70
BELGIQUE				
BELFIUS BANK 3.125% 11-05-26	EUR	400 000	392 166,44	1,05
TOTAL BELGIQUE			392 166,44	1,05
ESPAGNE				
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28	EUR	300 000	294 913,77	0,79
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 1.35% 14-10-28	EUR	200 000	165 841,18	0,44
TOTAL ESPAGNE			460 754,95	1,23
ETATS-UNIS				
AMT 0 1/2 01/15/28	EUR	400 000	330 154,25	0,88
ARDAGH METAL PACKAGING FINANCE USA LLC 2.0% 01- 09-28	EUR	400 000	324 274,67	0,87
EQUINIX 0.25% 15-03-27	EUR	400 000	346 521,48	0,92
TOTAL ETATS-UNIS			1 000 950,40	2,67
FINLANDE				
NOKIA OYJ 2.0% I I -03-26 EMTN	EUR	200 000	191 016,75	0,51
UPM KYMMENE OY 0.125% 19-11-28	EUR	400 000	323 261,64	0,86
TOTAL FINLANDE			514 278,39	1,37
FRANCE				
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	400 000	341 462,96	0,92
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	275 000	269 071,36	0,71
AXA TV PERP	EUR	121 000	98 642,02	0,27
BFCM 1.875% 04-11-26 EMTN	EUR	300 000	277 518,66	0,74
BNP PAR 0.5% 04-06-26	EUR	400 000	368 309,12	0,98
BNP PARIBAS TMO OCT85 TSDI	EUR	150 000	106 138,77	0,29
BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	EUR	400 000	343 313,73	0,92
BQ POSTALE 0.875% 26-01-31	EUR	300 000	262 754,59	0,70
CA 0.125% 09-12-27 EMTN	EUR	500 000	413 845,31	1,11
CNP ASSURANCE TV04-PERP	EUR	200 000	161 944,00	0,43

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
C N REASSURANCE MUTUELLE AGRI GROUPAMA 2.125% 16- 09-29	EUR	300 000	254 152,77	0,67
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 11-06-29	EUR	400 000	342 357,92	0,91
CSSE FED 2.125% 12-09-26 EMTN	EUR	200 000	187 773,75	0,50
EDF 2.625% PERP	EUR	200 000	159 652,85	0,43
EDF 4.0% PERP	EUR	200 000	190 091,52	0,51
ELIS EX HOLDELIS 1.625% 03-04-28	EUR	200 000	174 066,63	0,46
ENGIE 1.5% PERP	EUR	100 000	79 511,73	0,21
FAURECIA 2.375% 15-06-29	EUR	300 000	227 474,25	0,61
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 01-03-25	EUR	100 000	114 384,78	0,30
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.375% PERP	EUR	200 000	211 260,93	0,56
HIME SARLU 0.625% 16-09-28	EUR	300 000	235 276,93	0,62
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 0.625% 14- 09-28	EUR	400 000	321 594,27	0,85
ICADE 1.5% 13-09-27	EUR	100 000	87 171.27	0,23
ICADE SANTE SAS 1.375% 17-09-30	EUR	400 000	294 171,40	0,78
ILIAD 1.875% 11-02-28	EUR	300 000	253 578,47	0,68
LAMON 5.05 12/17/49	EUR	100 000	99 448,71	0,27
LA MONDIALE 4.375% PERP	EUR	300 000	264 761.60	0,70
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	EUR	300 000	259 309,67	0,70
SG 1.125% 30-06-31 EMTN	EUR	400 000	344 033,48	0,92
SOLVAY FINANCE 5.869% PERP	EUR	200 000	208 103,01	0,56
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP	EUR	300 000	258 687,10	0,69
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% PERP	EUR	400 000	327 256,49	0,88
VERALLIA SASU 1.625% 14-05-28	EUR	300 000	262 454,34	0,70
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	4 200	373 195,20	1,00
TOTAL FRANCE			8 172 769,59	21,81
ILES CAIMANS			•	,
UPCB FINANCE VII LTD 3.625% 15-06-29	EUR	300 000	273 312,50	0,73
TOTAL ILES CAIMANS			273 312,50	0,73
IRLANDE				
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 0.5% 22-09-29	EUR	200 000	155 434,19	0,41
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.25% 02-03-29	EUR	400 000	387 653,73	1,04
TOTAL IRLANDE			543 087,92	1,45
ITALIE			•	,
ACEA 0.25% 28-07-30 EMTN	EUR	100 000	74 209,90	0,20
ASSICURAZIONI GENERALI 4.596% PERP	EUR	100 000	98 049,45	0,26
ERG 0.875% 15-09-31 EMTN	EUR	200 000	149 105,40	0,40
HERA 2.5% 25-05-29 EMTN	EUR	300 000	276 248,69	0,74
NEXI 1.625% 30-04-26	EUR	200 000	183 125,75	0,49
NEXI ZCP 24-02-28 CV	EUR	300 000	216 637,50	0,57
SNAM 0.0% 07-12-28 EMTN	EUR	200 000	157 288,00	0,42
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 2.375% PERP	EUR	100 000	86 056,25	0,23
TOTAL ITALIE			1 240 720,94	3,31
JAPON			,	_
NIDEC 0.046% 30-03-26	EUR	100 000	89 373,66	0,23
TOTAL JAPON			89 373,66	0,23

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
DANFOSS FINANCE BV 0.375% 28-10-28	EUR	200 000	161 133,67	0,43
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.45% 18-03-28	EUR	200 000	171 031,53	0,46
SBB TREASURY OYJ 0.75% 14-12-28	EUR	300 000	192 952,79	0,52
TELENET INTERNATIONAL FINANCE SARLQ 3.5% 01-03-28	EUR	400 000	370 043,48	0,98
TOTAL LUXEMBOURG			895 161,47	2,39
PAYS-BAS				
AKZANA I 5/8 04/14/30	EUR	100 000	86 597,84	0,24
DIGITAL DUTCH FINCO BV 1.0% 15-01-32	EUR	500 000	354 413,12	0,94
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV 4.5% 07-07-28	EUR	400 000	408 834,71	1,09
GAS NATU FENOSA 3.375% 29-12-99	EUR	200 000	199 614,26	0,53
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	300 000	259 270,54	0,69
KPN 2.0% PERP	EUR	200 000	189 268,48	0,51
POSTNL NV 0.625% 23-09-26	EUR	400 000	354 952,63	0,95
RELX FINANCE BV 0.5% 10-03-28	EUR	300 000	254 616,27	0,68
REPSOL INTL FINANCE BV 3.75% PERP	EUR	250 000	237 747,35	0,64
SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.375% 11-05-27	EUR	300 000	286 488,37	0,76
STEDIN HOLDING NV 0.0% 16-11-26	EUR	300 000	260 980,50	0,70
TENN 1.75% 04-06-27 EMTN	EUR	300 000	279 020,20	0,74
TOTAL PAYS-BAS			3 171 804,27	8,47
ROYAUME-UNI				
BRITEL 2 3/4 08/30/27	EUR	400 000	382 117,26	1,02
BRITISH TEL 1.874% 18-08-80	EUR	200 000	177 324,05	0,47
RENTOKIL INITIAL 0.5% 14-10-28	EUR	100 000	81 786,46	0,22
TOTAL ROYAUME-UNI			641 227,77	1,71
SUEDE				
TELIA COMPANY AB 2.75% 30-06-83	EUR	400 000	358 003,62	0,95
TOTAL SUEDE			358 003,62	0,95
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			19 139 437,59	51,07
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			19 139 437,59	51,07
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
FRANCE TREASURY BILL ZCP 010223	EUR	3 000 000	2 996 788,87	8,00
FRANCE TREASURY BILL ZCP 150223	EUR	2 000 000	1 996 848,37	5,33
TOTAL FRANCE			4 993 637,24	13,33
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			4 993 637,24	13,33
TOTAL Titres de créances			4 993 637,24	13,33

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GemAsia I	EUR	4 435	508 428,40	1,36
MAM EURO HIGH YIELD ESG Part C	EUR	3 630	110 860,20	0,29
MAM FLEXIBLE BONDS ESG Part C	EUR	41	154 020,19	0,41
MAM IMPACT GREEN BONDS I	EUR	110	1 002 127,50	2,68
MAM OBLI CONVERTIBLES ESG C	EUR	67	108 432,80	0,29
MAM SUSTAIN USA CE	USD	48 500	1 111 780,42	2,96
MAM TARGET 2027 PART C	EUR	4 650	471 556,50	1,26
TOTAL FRANCE			3 467 206,01	9,25
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			3 467 206,01	9,25
TOTAL Organismes de placement collectif			3 467 206,01	9,25
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
FGBL BUND 10A 0323	EUR	-5	42 400,00	0,12
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			42 400,00	0,12
TOTAL Engagements à terme fermes			42 400,00	0,12
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
DJ EURO STOXX 50 05/2023 PUT 3400	EUR	13	10 855,00	0,03
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			10 855,00	0,03
TOTAL Engagements à terme conditionnels			10 855,00	0,03
TOTAL Instrument financier à terme			53 255,00	0,15
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-42 400	-42 400,00	-0,12
TOTAL Appel de marge			-42 400,00	-0,12
Créances			I 027 985,26	2,75
Dettes			-1 027 196,54	-2,75
Comptes financiers			1 231 139,55	3,29
Actif net			37 471 668,70	100,00

EUR	105,240	974,48	
EUR	5 150,262	942,79	
EUR	1,000	1 015,79	
EUR	459,574	10 112,93	
EUR	923,698	9 990,55	
EUR	862,846	997,83	
EUR	8 395,357	964,25	
EUR	521,517	9 814,64	
EUR	1,000	1 015,79	
EUR	448,234	10 175,17	
	EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR	EUR 5 150,262 EUR 1,000 EUR 459,574 EUR 923,698 EUR 862,846 EUR 8 395,357 EUR 521,517 EUR 1,000	EUR 5 150,262 942,79 EUR 1,000 1 015,79 EUR 459,574 10 112,93 EUR 923,698 9 990,55 EUR 862,846 997,83 EUR 8 395,357 964,25 EUR 521,517 9 814,64 EUR 1,000 1 015,79

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action PORTEURS D'ESPERANCE D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	5 459,28	EUR	1,06	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	32 343,64	EUR	6,28	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins- values	3 399,17	EUR	0,66	EUR
TOTAL	41 202,09	EUR	8,00	EUR

Décomposition du coupon : Action PORTEURS D'ESPERANCE DL

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,47	EUR	0,47	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins- values				
TOTAL	0,47	EUR	0,47	EUR

Décomposition du coupon : Action PORTEURS D'ESPERANCE R

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	114,71	EUR	1,09	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	683,01	EUR	6,49	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins- values	44,20	EUR	0,42	EUR
TOTAL	841,92	EUR	8,00	EUR

7. ANNEXE(S)





Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document premotione premotione qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Porteurs d'Espérance

Code ISIN: FR0013314804 Action F
SICAV gérée par Meeschaert Asset Management

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

PORTEURS D'ESPÉRANCE a pour objectif sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 70 % d'ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index et de 30 % de l'Euro Stoxx NTR à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en œuvre une stratégie ISR. La SICAV n'est pas gérée par rapport à cet indice de référence mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et « d'intégration positive ». Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés (ISS ESG, Ethifinance, Sustainalytics, Proxinvest et ECGS) elle est enrichie par des études sectorielles et thématiques réalisées en interne par ses propres équipes. L'univers de départ est constitué d'environ 700 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600.

Pour élargir le périmètre investissable, une démarche d'« Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Ce panier supplémentaire d'entreprises éligibles est compris entre 50 et 100 valeurs, et fait l'objet d'analyses internes en collaboration avec Ethifinance. Concernant la démarche « intégration positive », la SGP appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation ESG et d'exclusion. (Cf. process décrit ci-dessous). Afin de ne pas porter atteinte à la dignité humaine, la SICAV pratique une démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans l'armement illégal, les jeux d'argent, la bioéthique ou la pornographie. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. La SICAV sélectionnera des valeurs éligibles respectant les principes d'éthique sociale correspondant à l'enseignement social de l'Eglise catholique. La SICAV sélectionnera des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail (ex: lutte contre les discriminations...), ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales (ex: impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...). Ces éléments sont complétés par une analyse interne réalisée par Meeschaert Asset Management qui en détaille la logique économique et qui en précise les enjeux éthiques et de développement durable. Cette sélection s'effectue selon une logique de classement, au sein de chaque secteur d'activités avec une première approche quantitative permettant d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes puis dans un second temps une analyse qualitative approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant.. Les obligations « Green bond » ou « Social bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green Bond Principles et/ou Social Bond Principles, mais aussi la contribution des projets qui seront financés aux objectifs climatiques et RSE de l'émetteur. Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers de référence est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille de la SICAV doit être durablement supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidité détenues à titre accessoire). Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG. Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net, la SICAV pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC «Monétaires ». La SICAV ne bénéficie pas du label ISR. Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net. La SICAV investira dans des produits d'actions entre 10% et 50% de son actif net. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. La SICAV privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20% maximum de l'actif net en petites capitalisations). La SICAV peut investir entre 50% et 100% de son actif net, en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Les produits de taux pourront être investis en titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" dans la limite de 50%. La SICAV pourra investir exclusivement dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20%. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50% de son actif net. La SICAV pourra investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20%. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux, actions, crédit ou change sans rechercher de surexposition. Durée de placement recommandée : Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. Les revenus sont capitalisés ou distribués selon l'option choisie (actions C, D, K, R, CL, DL, I, J, IL ou F). Les plus-values nettes réalisées sont capitalisées (actions C, K, CL, I, J, IL ou F), capitalisées, distribuées ou reportées sur décision de la société de gestion (actions D, R ou DL). Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez CACEIS BANK avant 12 heures pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV. La catégorie de risque affichée et le classement de la SICAV ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de cette SICAV est 4, il reflète principalement l'exposition potentielle aux risques taux et actions.

Les principaux risques de la SICAV non pris en compte par l'indicateur sont : Risque de crédit: Risque que le cours du titre baisse suite à la dégradation de la santé financière de l'émetteur et/ou d'une émission qui augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis à vis de l'investisseur. Ce risque est dû notamment à l'investissement jusqu'à 50% de l'actif net en titres à caractère spéculatif de notation "High Yield" ou non notées pouvant avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de la SICAV.



MEESCHAERT

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document production de la information qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Porteurs d'Espérance Code ISIN : FR0013314812 part I

SICAV gérée par Meeschaert Asset Management

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Porteurs d'Espérance a pour objectif sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 70 % d'ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index et de 30 % de l'Euro Stoxx NTR à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en œuvre une stratégie ISR. La SICAV n'est pas gérée par rapport à cet indice de référence mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et « d'intégration positive ». Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés (ISS ESG, Ethifinance, Sustainalytics, Proxinvest et ECGS) elle est enrichie par des études sectorielles et thématiques réalisées en interne par ses propres équipes. L'univers de départ est constitué d'environ 700 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600.

Pour élargir le périmètre investissable, une démarche d'« Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Ce panier supplémentaire d'entreprises éligibles est compris entre 50 et 100 valeurs, et fait l'objet d'analyses internes en collaboration avec Ethifinance. Concernant la démarche « intégration positive », la SGP appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation ESG et d'exclusion. (Cf. process décrit ci-dessous). Afin de ne pas porter atteinte à la dignité humaine, la SICAV pratique une démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans l'armement illégal, les jeux d'argent, la bioéthique ou la pornographie. Par ailleurs, le SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. La SICAV sélectionnera des valeurs éligibles respectant les principes d'éthique sociale correspondant à l'enseignement social de l'Eglise catholique. La SICAV sélectionnera des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail (ex: lutte contre les discriminations...), ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales (ex: impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...). Ces éléments sont complétés par une analyse interne réalisée par Meeschaert Asset Management qui en détaille la logique économique et qui en précise les enjeux éthiques et de développement durable. Cette sélection s'effectue selon une logique de classement, au sein de chaque secteur d'activités avec une première approche quantitative permettant d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes puis dans un second temps une analyse qualitative approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant.. Les obligations « Green bond » ou « Social bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green Bond Principles et/ou Social Bond Principles, mais aussi la contribution des projets qui seront financés aux objectifs climatiques et RSE de l'émetteur. Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers de référence est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille de la SICAV doit être durablement supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidité détenues à titre accessoire). Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG. Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net, la SICAV pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC «Monétaires ». La SICAV ne bénéficie pas du label ISR. Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net. La SICAV investira dans des produits d'actions entre 10% et 50% de son actif net. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. La SICAV privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20% maximum de l'actif net en petites capitalisations). La SICAV peut investir entre 50% et 100% de son actif net, en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Les produits de taux pourront être investis en titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" dans la limite de 50%. La SICAV pourra investir exclusivement dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20%. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50% de son actif net. La SICAV pourra investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20%. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux, actions, crédit ou change sans rechercher de surexposition. Durée de placement recommandée : Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. Les revenus sont capitalisés ou distribués selon l'option choisie (actions C, D, K, R, I, J ou F). Les plus-values nettes réalisées sont capitalisées (actions C, K, I, J ou F), capitalisées, distribuées ou reportées sur décision de la société de gestion (actions D ou R). Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez CACEIS BANK avant 12 heures pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV. La catégorie de risque affichée et le classement de la SICAV ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de cette SICAV est 4, il reflète principalement l'exposition potentielle aux risques taux et actions. Les principaux risques de la SICAV non pris en compte par l'indicateur sont :

Risque de crédit: Risque que le cours du titre baisse suite à la dégradation de la santé financière de l'émetteur et/ou d'une émission qui augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis à vis de l'investisseur. Ce risque est dû notamment à l'investissement jusqu'à 50% de l'actif net en titres à caractère spéculatifs de notation "High Yield" ou non notées pouvant avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de la SICAV





Asset Management

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Porteurs d'Espérance

Code ISIN: FR0013402112 Action J

SICAV gérée par Meeschaert Asset Management

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

PORTEURS D'ESPÉRANCE a pour objectif sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 70 % d'ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index et de 30 % de l'Euro Stoxx NTR à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en œuvre une stratégie ISR. La SICAV n'est pas gérée par rapport à cet indice de référence mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et « d'intégration positive ». Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés (ISS ESG, Ethifinance, Sustainalytics, Proxinvest et ECGS) elle est enrichie par des études sectorielles et thématiques réalisées en interne par ses propres équipes. L'univers de départ est constitué d'environ 700 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600.

Pour élargir le périmètre investissable, une démarche d'« Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Ce panier supplémentaire d'entreprises éligibles est compris entre 50 et 100 valeurs, et fait l'objet d'analyses internes en collaboration avec Ethifinance. Concernant la démarche « intégration positive », la SGP appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation ESG et d'exclusion. (Cf. process décrit ci-dessous). Afin de ne pas porter atteinte à la dignité humaine, la SICAV pratique une démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans l'armement illégal, les jeux d'argent, la bioéthique ou la pornographie. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. La SICAV sélectionnera des valeurs éligibles respectant les principes d'éthique sociale correspondant à l'enseignement social de l'Eglise catholique. La SICAV sélectionnera des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail (ex: lutte contre les discriminations...), ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales (ex: impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...). Ces éléments sont complétés par une analyse interne réalisée par Meeschaert Asset Management qui en détaille la logique économique et qui en précise les enjeux éthiques et de développement durable. Cette sélection s'effectue selon une logique de classement, au sein de chaque secteur d'activités avec une première approche quantitative permettant d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes puis dans un second temps une analyse qualitative approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant.. Les obligations « Green bond » ou « Social bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green Bond Principles et/ou Social Bond Principles, mais aussi la contribution des projets qui seront financés aux objectifs climatiques et RSE de l'émetteur. Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers de référence est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille de la SICAV doit être durablement supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidité détenues à titre accessoire). Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG. Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net, la SICAV pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC «Monétaires ». La SICAV ne bénéficie pas du label ISR. Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net. La SICAV investira dans des produits d'actions entre 10% et 50% de son actif net. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. La SICAV privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20% maximum de l'actif net en petites capitalisations). La SICAV peut investir entre 50% et 100% de son actif net, en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Les produits de taux pourront être investis en titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" dans la limite de 50%. La SICAV pourra investir exclusivement dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20%. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50% de son actif net. La SICAV pourra investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20%. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux, actions, crédit ou change sans rechercher de surexposition. Durée de placement recommandée : Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. Les revenus sont capitalisés ou distribués selon l'option choisie (actions C, D, K, R, CD, DL, I, J, IL ou F). Les plus-values nettes réalisées sont capitalisées (actions C, K, CL, I, J, IL ou F), capitalisées, distribuées ou reportées sur décision de la société de gestion (actions D, R ou DL). Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez CACEIS BANK avant 12 heures pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé 1 3 4 5 6 7

Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV. La catégorie de risque affichée et le classement de la SICAV ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de cette SICAV est 4, il reflète principalement l'exposition potentielle aux risques taux et actions.

Les principaux risques de la SICAV non pris en compte par l'indicateur sont : Risque de crédit: Risque que le cours du titre baisse suite à la dégradation de la santé financière de l'émetteur et/ou d'une émission qui augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis à vis de l'investisseur. Ce risque est dû notamment à l'investissement jusqu'à 50% de l'actif net en titres à caractère spéculatif de notation "High Yield" ou non notées pouvant avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de la SICAV.



Asset Management

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Porteurs d'Espérance

Codes ISIN: FR001400AU40 Action IL

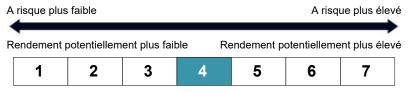
SICAV gérée par Meeschaert Asset Management

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Porteurs d'Espérance a pour objectif sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 70 % d'ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index et de 30 % de l'Euro Stoxx NTR à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La SICAV n'est pas gérée par rapport à cet indice de référence mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et « d'intégration positive ». Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés (ISS ESG, Ethifinance, Sustainalytics, Proxinvest et ECGS) elle est enrichie par des études sectorielles et thématiques réalisées en interne par ses propres équipes. L'univers de départ est constitué d'environ 700 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600.

Pour élargir le périmètre investissable, une démarche d'« Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Ce panier supplémentaire d'entreprises éligibles est compris entre 50 et 100 valeurs, et fait l'objet d'analyses internes en collaboration avec Ethifinance. Concernant la démarche « intégration positive », la SGP appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation ESG et d'exclusion. (Cf. process décrit ci-dessous). Afin de ne pas porter atteinte à la dignité humaine, la SICAV pratique une démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans l'armement illégal, les jeux d'argent, la bioéthique ou la pornographie. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. La SICAV sélectionnera des valeurs éligibles respectant les principes d'éthique sociale correspondant à l'enseignement social de l'Eglise catholique. La SICAV sélectionnera des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail (ex: lutte contre les discriminations...), ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales (ex: impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...). Ces éléments sont complétés par une analyse interne réalisée par Meeschaert Asset Management qui en détaille la logique économique et qui en précise les enjeux éthiques et de développement durable. Cette sélection s'effectue selon une logique de classement, au sein de chaque secteur d'activités avec une première approche quantitative permettant d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes puis dans un second temps une analyse qualitative approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant.. Les obligations « Green bond » ou « Social bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green Bond Principles et/ou Social Bond Principles, mais aussi la contribution des projets qui seront financés aux objectifs climatiques et RSE de l'émetteur. Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers de référence est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille de la SICAV doit être durablement supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidité détenues à titre accessoire). Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG. Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net, la SICAV pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC «Monétaires ». La SICAV ne bénéficie pas du label ISR. Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net. La SICAV investira dans des produits d'actions entre 10% et 50% de son actif net. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. La SICAV privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20% maximum de l'actif net en petites capitalisations). La SICAV peut investir entre 50% et 100% de son actif net, en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Les produits de taux pourront être investis en titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" dans la limite de 50%. La SICAV pourra investir exclusivement dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20%. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50% de son actif net. La SICAV pourra investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20%. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux, actions, crédit ou change sans rechercher de surexposition. Durée de placement recommandée : Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. Les revenus sont capitalisés ou distribués selon l'option choisie (actions C, D, K, R, CL, DL, I, J, IL ou F). Les plus-values nettes réalisées sont capitalisées (actions C, K, CL, I, J, IL ou F), capitalisées, distribuées ou reportées sur décision de la société de gestion (actions D, R ou DL). Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez CACEIS BANK avant 12 heures pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV. La catégorie de risque affichée et le classement de la SICAV ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune

garantie. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les principaux risques de la SICAV non pris en compte par l'indicateur sont :

Risque de crédit:

Risque que le cours du titre baisse suite à la dégradation de la santé financière de l'émetteur et/ou d'une émission qui augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis à vis de l'investisseur. Ce risque est dû notamment à l'investissement jusqu'à 50% de l'actif net en titres à caractère spéculatifs de notation "High Yield" ou non notées pouvant avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de la SICAV.

Le niveau de risque de cette SICAV est 4, il reflète principalement :Commentaire à saisir



MEESCHAERT

Asset Management

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Porteurs d'Espérance

Code ISIN: FR0013402096 Action K - FR0013402104 Action R

SICAV gérée par Meeschaert Asset Management

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

PORTEURS D'ESPÉRANCE a pour objectif sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 70 % d'ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index et de 30 % de l'Euro Stoxx NTR à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en œuvre une stratégie ISR. La SICAV n'est pas gérée par rapport à cet indice de référence mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et « d'intégration positive ». Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés (ISS ESG, Ethifinance, Sustainalytics, Proxinvest et ECGS) elle est enrichie par des études sectorielles et thématiques réalisées en interne par ses propres équipes. L'univers de départ est constitué d'environ 700 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600.

Pour élargir le périmètre investissable, une démarche d'« Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Ce panier supplémentaire d'entreprises éligibles est compris entre 50 et 100 valeurs, et fait l'objet d'analyses internes en collaboration avec Ethifinance. Concernant la démarche « intégration positive », la SGP appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation ESG et d'exclusion. (Cf. process décrit ci-dessous). Afin de ne pas porter atteinte à la dignité humaine, la SICAV pratique une démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans l'armement illégal, les jeux d'argent, la bioéthique ou la pornographie. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. La SICAV sélectionnera des valeurs éligibles respectant les principes d'éthique sociale correspondant à l'enseignement social de l'Eglise catholique. La SICAV sélectionnera des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail (ex: lutte contre les discriminations...), ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales (ex: impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...). Ces éléments sont complétés par une analyse interne réalisée par Meeschaert Asset Management qui en détaille la logique économique et qui en précise les enjeux éthiques et de développement durable. Cette sélection s'effectue selon une logique de classement, au sein de chaque secteur d'activités avec une première approche quantitative permettant d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes puis dans un second temps une analyse qualitative approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant.. Les obligations « Green bond » ou « Social bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green Bond Principles et/ou Social Bond Principles, mais aussi la contribution des projets qui seront financés aux objectifs climatiques et RSE de l'émetteur. Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers de référence est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille de la SICAV doit être durablement supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidité détenues à titre accessoire). Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG. Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net, la SICAV pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC «Monétaires ». La SICAV ne bénéficie pas du label ISR. Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net. La SICAV investira dans des produits d'actions entre 10% et 50% de son actif net. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. La SICAV privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20% maximum de l'actif net en petites capitalisations). La SICAV peut investir entre 50% et 100% de son actif net, en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Les produits de taux pourront être investis en titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" dans la limite de 50%. La SICAV pourra investir exclusivement dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20%. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50% de son actif net. La SICAV pourra investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20%. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux, actions, crédit ou change sans rechercher de surexposition. Durée de placement recommandée : Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. Les revenus sont capitalisés ou distribués selon l'option choisie (actions C, D, K, R, CL, DL, I, J ou F). Les plus-values nettes réalisées sont capitalisées (actions C, K, CL, I, J, IL ou F), capitalisées, distribuées ou reportées sur décision de la société de gestion (actions D, R ou DL). Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez CACEIS BANK avant 12 heures pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

Rendement potentiellement plus faible

1 2 3 4 5 6 7

Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV. La catégorie de risque affichée et le classement de la SICAV ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de cette SICAV est 4, il reflète principalement l'exposition potentielle aux risques taux et actions.

Les principaux risques de la SICAV non pris en compte par l'indicateur sont : Risque de crédit: Risque que le cours du titre baisse suite à la dégradation de la santé financière de l'émetteur et/ou d'une émission qui augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis à vis de l'investisseur. Ce risque est dû notamment à l'investissement jusqu'à 50% de l'actif net en titres à caractère spéculatif de notation "High Yield" ou non notées pouvant avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de la SICAV.



Asset Management

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Porteurs d'Espérance

Codes ISIN: FR001400AU57 Action CL- FR001400AU65 Action DL

SICAV gérée par Meeschaert Asset Management

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Porteurs d'Espérance a pour objectif sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 70 % d'ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index et de 30 % de l'Euro Stoxx NTR à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La SICAV n'est pas gérée par rapport à cet indice de référence mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et « d'intégration positive ». Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés (ISS ESG, Ethifinance, Sustainalytics, Proxinvest et ECGS) elle est enrichie par des études sectorielles et thématiques réalisées en interne par ses propres équipes. L'univers de départ est constitué d'environ 700 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600.

Pour élargir le périmètre investissable, une démarche d'« Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Ce panier supplémentaire d'entreprises éligibles est compris entre 50 et 100 valeurs, et fait l'objet d'analyses internes en collaboration avec Ethifinance. Concernant la démarche « intégration positive », la SGP appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation ESG et d'exclusion. (Cf. process décrit ci-dessous). Afin de ne pas porter atteinte à la dignité humaine, la SICAV pratique une démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans l'armement illégal, les jeux d'argent, la bioéthique ou la pornographie. Par ailleurs, La SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. La SICAV sélectionnera des valeurs éligibles respectant les principes d'éthique sociale correspondant à l'enseignement social de l'Eglise catholique. La SICAV sélectionnera des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail (ex: lutte contre les discriminations...), ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales (ex: impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...). Ces éléments sont complétés par une analyse interne réalisée par Meeschaert Asset Management qui en détaille la logique économique et qui en précise les enjeux éthiques et de développement durable. Cette sélection s'effectue selon une logique de classement, au sein de chaque secteur d'activités avec une première approche quantitative permettant d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes puis dans un second temps une analyse qualitative approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant.. Les obligations « Green bond » ou « Social bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green Bond Principles et/ou Social Bond Principles, mais aussi la contribution des projets qui seront financés aux objectifs climatiques et RSE de l'émetteur. Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers de référence est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille de la SICAV doit être durablement supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidité détenues à titre accessoire). Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG. Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net, la SICAV pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC «Monétaires ». La SICAV ne bénéficie pas du label ISR. Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net. La SICAV investira dans des produits d'actions entre 10% et 50% de son actif net. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. La SICAV privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20% maximum de l'actif net en petites capitalisations). La SICAV peut investir entre 50% et 100% de son actif net, en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Les produits de taux pourront être investis en titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" dans la limite de 50%. La SICAV pourra investir exclusivement dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20%. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50% de son actif net. La SICAV pourra investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20%. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux, actions, crédit ou change sans rechercher de surexposition. Durée de placement recommandée : Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. Les revenus sont capitalisés ou distribués selon l'option choisie (actions C, D, K, R, CL, DL, I, J, IL ou F). Les plus-values nettes réalisées sont capitalisées (actions C, K, CL, I, J, IL ou F), capitalisées, distribuées ou reportées sur décision de la société de gestion (actions D, R ou DL). Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez CACEIS BANK avant 12 heures pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1 2 3 4 5 6 7

Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent pe pas

Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV. La catégorie de risque affichée et le classement de la SICAV ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de la SICAV est 4, il reflète principalement l'exposition potentielle aux risques taux et actions. Commentaire à saisir

Les principaux risques la SICAV non pris en compte par l'indicateur sont : Risque de crédit :

Risque que le cours du titre baisse suite à la dégradation de la santé financière de l'émetteur et/ou d'une émission qui augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis à vis de l'investisseur. Ce risque est dû notamment à l'investissement jusqu'à 50% de l'actif net en titres à caractère spéculatif de notation "High Yield" ou non notées pouvant avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de la SICAV.

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Identifiant d'entité juridique :

PORTEURS D'ESPÉRANCE (le « Fonds »)

9695002OIZI443BFVK88

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?							
□ Oui	⊠ Non						
□ II réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : □ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE □ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE □ II réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : %	Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 25% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ayant un objectif social						
	pas d'investissements durables						



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Notre approche consiste à intégrer, dans le processus de sélection des entreprises, des critères environnementaux et sociaux. Ceux-ci vont influencer les notations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) qui viennent réduire l'univers d'investissement initial. La dimension environnementale intègre la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, l'analyse de cycle de vie des produits et les pollutions. La dimension sociale intègre les enjeux sociaux et sociétaux. Parmi les enjeux sociaux, on retrouve la gestion des conditions de travail, le bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaine de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

Dans le domaine environnemental, voici les critères utilisés et indicateurs associés :

- politiques: existence d'engagement formalisés intégrant les éléments de la dimension environnementale, dotés de plans d'actions et d'objectifs chiffrés et datés, niveau d'ambition des objectifs
- responsabilités : identification des personnes et organes responsables de la mise en œuvre et de la supervision de la politique
- moyens : budget d'investissement, R&D, système de gestion environnemental, formation des équipes, déploiement opérationnel interne, intégration des exigences dans les relations avec les fournisseurs)
- résultats : communication sur les résultats, évolution des ratios et suivi des indicateurs présentés dans les plans d'actions (émissions de GES en absolu, en tendance, production de déchets et part des déchets valorisés, consommation d'eau, d'énergie ...)
- impact environnemental des produits : analyse du cycle de vie, contribution positive ou négative de l'activité

Dans le domaine social, voici les critères utilisés et indicateurs associés :

- politiques : existence d'engagement formalisés intégrant les éléments de la dimension sociale, dotés de plans d'actions et d'objectifs chiffrés et datés, niveau d'ambition des objectifs
- responsabilités : identification des personnes et organes responsables de la mise en œuvre et de la supervision de la politique
- moyens: budget d'investissement, système de gestion des conditions de travail, formation des équipes, déploiement opérationnel interne, intégration des exigences dans les relations avec les fournisseurs), système de gestion des restructurations
- résultats : communication sur les résultats, évolution des ratios et suivi des indicateurs présentés dans les plans d'actions (taux de personnel couvert par des accords collectifs, absentéisme, turnover, accidentologie, taux d'employés formés et nombre d'heures formation, association des collaborateurs au capital)
- impact social des produits : valeur ajoutée sociale de l'activité démontrant un impact social pour les clients, les communautés locales (accessibilité des produits), la société (préservation de la santé)

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?

Le produit financier entend partiellement réaliser des investissements durables en évaluant la contribution positive des entreprises sur l'environnement et la société à travers des évaluations d'impact développées en interne par Meeschaert AM pour les fonds article 9 : Score Best practices, Solution sociale, Solution Environementale, Best Effort, Best Performance.

Les méthodologies de ces évaluations d'impact sont suceptibles d'évoluer au cours du temps pour prendre en compte la disponibilité des données, les préconisations des régulateurs ou les bonnes pratiques de place.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuiront pas de manière significative à un quelconque objectif environnemental ou social (DNSH), le fonds applique des exclusions sectorielles. Ainsi, la politique de charbon définie par Meeschaert AM pour l'ensemble de ses fonds s'y applique. Cela permet d'exclure les entreprises qui sont impliquées dans ce secteur d'activité sans avoir un plan de sortie en accord avec les exigences scientifiques. Le fonds pratique notamment une étape d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (plus de 5% du chiffre d'affaires) concerne l'armement, les jeux d'argent, la bioéthique ou la pornographie.

Par ailleurs, pour renforcer l'alignement au principe DNSH, Meeschaert AM réalise un suivi des controverses en s'appuyant sur son prestataire Sustainalytics. Les entreprises impliquées des controverses graves, de niveau 4 et 5, sont ainsi systématiquement exclues. Le suivi des controverses contribue ainsi à garantir que le fonds atteigne son objectif : superformer son indice par une moindre exposition aux controverses. Les entreprises exposées à des controverses de niveau plus bas (0 à 3) sont en revanche soumises à une analyse ESG approfondies.

En effet, l'application du principe DNSH est garantie aussi grâce à une stratégie d'investissement qui repose, en amont de l'analyse financière, sur la sélection de valeurs éligibles pour le fonds dans une démarche « best-in-class ». Cette démarche s'appuie sur une analyse ESG des entreprises dont l'objectif est de garantir que le fonds n'investit que dans les entreprises qui maitrisent leurs impacts environnementaux et sociaux.

De plus, pour définir un investissement durable dans le cadre de la règlementation SFDR, Meeschaert AM réalise un suivi des 14 principaux PAI (Principle Adverse Impact).

· Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Pour prouver le principe de DNSH et définir un investissement durable, Meeschaert AM prend en compte les 14 PAI obligatoires à travers les scores d'impact, l'analyse ESG, la gestion des controverses ainsi que les politiques d'exclusions sectorielles et normatives. Pour renforcer notre méthodologie de prise en compte des incidences négatives, des seuils ont été définis lorsque cela était possible, complétés par des engagements. La stratégie de prise en compte de ces PAI est abordée en détail à la question 2.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements de ce produit financier sont conformes aux principes cités :

Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

 Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

∟a taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les nvestissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de 'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sousjacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Fout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou Rociaux



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

☐ Non

Ce produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité à travers :

PILIER CLIMAT & ENVIRONNEMENT

Les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 sont prises en compte dans l'analyse ESG. Ces données brutes permettent in fine d'estimer la température de nos portefeuilles.

L'empreinte carbone (en teqCO2 / million d'euros de chiffre d'affaires) est prise en compte dans l'analyse ESG.

L'intensité carbone moyenne pondérée (en teqCO2), prise en compte dans les analyses ESG et dans le suivi des indicateurs ESG.

L'exposition aux énergies fossiles est prise en compte dans les analyses ESG. Cette thématique est aussi le sujet d'engagement actionnarial auprès de participations. Elle motive aussi directement la politique interne de sortie du charbon. La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable, prise en compte dans l'analyse ESG.

La consommation d'énergie est prise en compte dans l'analyse ESG.

L'impact sur la biodiversité, pris en compte dans l'analyse ESG et le suivi des indicateurs ESG.

La consommation d'eau est prise en compte dans les analyses ESG.

Les tonnes de déchets dangereux, pris en compte dans l'analyse ESG.

PILIER SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES, RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS

La diversité au sein des conseils des entreprises en % de femmes est pris en compte lors des analyses ESG. De surcroit, l'engagement de Meeschaert est de voter en ce sens lors des assemblées générales.

La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies est prise en compte dans les analyses ESG et le suivi des controverses.

L'écart de rémunérations femmes / hommes est pris en compte dans nos analyses ESG.

L'exposition aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions) est le sujet d'une politique d'exclusion.



Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

Le produit financier met en oeuvre une stratégie financière axée sur l'investissement en actions et obligations, et qui prend également en compte des critères extra-financiers. Le produit financier intègre de façon systématique une approche extra financière en amont de la sélection d'investissement.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement

et la tolérance au risque.

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Les élements contraignants de l'approche extra-financière pour sélectionner les investissements sont les suivants : la SICAV pratique une démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans l'armement illégal, les jeux d'argent, la bioéthique ou la pornographie. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.

La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.

Une analyse interne réalisée par Meeschaert Asset Management détaille la logique économique et en précise les enjeux éthiques et de développement durable. la sélection des émetteurs s'effectue selon une logique de classement, au sein de chaque secteur d'activités. Dans un premier temps, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés (sont exclus les 20 % des titres ayant les notations les plus faibles). Dans un second temps, le reste du secteur est analysé qualitativement de façon approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant.

L'équipe ISR complète son analyse par la veille sur les controverses et les actions correctrices

Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers des émetteurs privés hors indice est en permanence supérieur à 20%.

Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?

La politique mise en place pour évaluer les bonnes pratiques de gouvernance se situe à deux niveaux :

1 / Le critère de bonne gouvernance intégré dans les critères qui définissent l'investissement durable

Une première phase d'exclusion catégorique basée sur les notes Gouvernance d'ISS et de Gaia. En doublant les fournisseurs de données, nous étendons la couverture de valeurs analysées. De plus, Gaia divulgue de plus amples informations sur les petites capitalisations et complète le champ d'analyse d'ISS. S'applique alors des seuils d'exclusion :

(i) Pour les entreprises qui ne sont analysées que sur ISS : le seuil d'exclusion est fixé au score Gouvernance de 1,3/4. Les entreprises qui n'atteignent pas cette note sont strictement exclues du périmètre d'investissement. (ii) Pour les entreprises qui ne sont analysées que sur Gaia : le seuil d'exclusion fixé est le même que pour ISS et concerne les entreprises qui ont un score de Gouvernance inférieur à 33/100. (iii) Pour les entreprises analysées sur ISS et sur Gaia : on préfèrera la notation de Gaia pour les entreprises dont la capitalisation serait supérieure à ce seuil. Le seuil d'exclusion qui s'applique alors est celui précisé plus haut pour le fournisseur correspondant. (iv) Pour les entreprises qui ne sont pas couvertes par les fournisseurs de données, une analyse qualitative ESG est menée par l'équipe ISR.

2 / Le critère de gouvernance dans les critères d'analyse ESG

Il s'agit d'une analyse qualitative des valeurs ciblées, spécifiquement focalisée sur les aspects suivants : (i)L'indépendance et la parité du Conseil d'Administration (Pour le Président : fonction séparée de celle de directeur général, indépendance quant aux activités exécutives de l'entreprise, indépendance dans l'actionnariat / Pour le directoire : compétence et expérience des membres, indépendance exécutive et actionnariale, parité / Pour les comités : indépendance des membres des comités, existence de comités spécialisés en lien avec l'activité de l'entreprise). (ii) La démocratie actionnariale : respect du principe « une action, une voix. (iii) Transparence dans la politique de rémunération de l'entreprise : salaire du directeur général divulgué, rapport de différence acceptable entre le salaire du directeur général et celui des employés, la rémunération variable indexée sur la performance d'indicateurs extra-financiers fiables et ambitieux. (iv) Equilibre des instances de gouvernance : équilibre des pouvoirs et des relations entre les comités spécialisés, positionnement de l'équipe de suivi des risques. (v) Niveau de maturité de la RSE : intégration dans les instances de gouvernance, plan stratégique chiffré et daté, élaboration d'une matrice de matérialité

Les pratiques de bonne gouvernance concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.



Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

La répartition des actifs prévue pour ce produit financier est la suivante : le % des actifs en portefeuille alignés avec les caractéristiques E/S est d'au moins 90%.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques. Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage: du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements; des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ; des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs est susceptible d'évoluer au fil du temps et les pourcentages doivent être considérés comme des moyennes calculées sur de longues périodes. Les calculs peuvent reposer sur des données incomplètes ou parcellaires de la société ou de tiers

Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

L'utilisation de produits dérivés à des fins d'exposition et de couverture du risque n'a pas d'impact négatif sur les caractéristiques E/S promues par le produit financier.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu que le fonds puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères. Dans ce cas, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental et pas à la portion restante des investissements sous-jacents. Le produit financier s'engage à un alignement de 0% à la Taxonomie européenne.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables. Le symbole représente des investissements durables avant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Le symbole

représente des

ayant un objectif environnemental qui ne

investissements durables

tiennent pas compte des

critères applicables aux

activités économiques

environnemental au titre de la

Les indices de référence

financier atteint les

environnementales ou sociales qu'il promeut.

caractéristiques

sont des indices permettant de mesurer si le produit

durables sur le plan

taxonomie de l'UE.

investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

À ce jour la part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes est donc de 0% de l'actif net.



(Z)

Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas de faire la distinction entre les investissements alignés à la Taxonomie Européenne, les investissements durables répondant à d'autres objectifs environnementaux ou à des objectifs sociaux.



Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas de faire la distinction entre les investissements alignés à la Taxonomie Européenne, les investissements durables répondant à d'autres objectifs environnementaux ou à des objectifs sociaux.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les actifs "autres" représentent au maximum 10% ; il s'agit du cash, d'éventuels OPC et le cas échéant des émetteurs non notés. Dans ce dernier cas, ces émetteurs subissent toutefois le processus d'exclusion global.



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéritiques E/S qu'il promeut.

Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéritiques E/S qu'il promeut.

Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéritiques E/S qu'il promeut.

En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéritiques E/S qu'il promeut.

Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéritiques E/S qu'il promeut.



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ? De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :

Il est possible de trouver plus d'informations sur notre site internet (https://meeschaert-am.com)



SICAV PORTEURS D'ESPERANCE

Société d'Investissement à Capital Variable - Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine – 75015 PARIS 839 316 601 R.C.S. Paris

CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société d'Investissement à Capital Variable - Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine – 75015 PARIS 839 316 601 R.C.S. Paris

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ORDRE DU JOUR

Les actionnaires de la société PORTEURS D'ESPERANCE sont convoqués au 33 avenue du Maine, Tour Maine Montparnasse, 75755 Paris cedex 15 dans les locaux de la société de gestion en Assemblée générale ordinaire le 20 avril 2023 à 8h30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022 et approbation des comptes dudit exercice
- Affectation des sommes distribuables
- Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce
- Renouvellement du mandat de Président Directeur Général de Monsieur GUYOT D'ASNIERES DE SALINS Antoine
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur GUYOT D'ASNIERES DE SALINS Antoine
- Renouvellement du mandat d'administrateur Monsieur LUNEAU Olivier
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la FINANCIERE MEESCHAERT FM, représentée par Monsieur Maxime VERMESSE
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur COUSIN Bruno
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur JACLOT François
- Nomination d'un nouvel administrateur
- Délégation de pouvoirs pour les formalités

Société d'Investissement à Capital Variable - Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine – 75015 PARIS 839 316 601 R.C.S. Paris

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale annuelle ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et le rapport général du commissaire aux comptes approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Il apparait ainsi, qu'au 30 décembre 2022 :

- Le nombre d'actions de catégorie C (FR0013314903) en circulation s'élevait à 8 395, 357
- Le nombre d'actions de catégorie D (FR0013314895) en circulation s'élevait à 5 150,262
- Le nombre d'actions de catégorie F (FR0013314804) en circulation s'élevait à 923,698
- Le nombre d'actions de catégorie I (FR0013314812) en circulation s'élevait à 521,517
- Le nombre d'actions de catégorie J (FR0013402112) en circulation s'élevait à 459,574
- Le nombre d'actions de catégorie K (FR0013402096) en circulation s'élevait à 862,846
- Le nombre d'actions de catégorie R (FR0013402104) en circulation s'élevait à 105,240
- Le bilan indique que l'actif net s'élève à 37 471 668,70 euros.

En conséquence, les actionnaires donnent pour l'exercice clos le 30 décembre 2022 quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale constate qu'au terme de l'exercice clos le 30 décembre 2022, le résultat de l'exercice est positif à hauteur de 380 615,11euros.

Puis, l'Assemblée générale constate que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de l'exercice s'élèvent à -515 013,09 euros et les plus-values nettes antérieures non distribuées s'élèvent à 21068,38 euros, soit un total de -493 944 ,71 euros.

Aussi, conformément aux dispositions statutaires, l'Assemblée générale annuelle décide :

<u>Pour la catégorie d'actions C (FR0013314903)</u>, de capitaliser l'intégralité du résultat net 62 891,22 euros et des plus-values nettes -118 074,85 euros.

Pour la catégorie d'actions D (FR0013314895)

<u>Résultat</u> : 37 810,55 euros

- D'affecter au report à nouveau 7,63 euros
- De distribuer 37 802,92 euros, soit une distribution unitaire de 7,34 euros pour chacune des 5 150,262 actions composant le capital au 30 décembre 2022.

Plus-values : de distribuer l'intégralité des plus-values nettes 3399,17 euros ;

- une plus-value nette non distribuée de 17 204,18 euros et
- une capitalisation de -71182,73 euros.

Société d'Investissement à Capital Variable - Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine – 75015 PARIS 839 316 601 R.C.S. Paris

<u>Pour la catégorie d'actions F (FR0013314804)</u>, d'affecter au compte de capital la totalité les sommes afférentes au résultat, soit 142 427,06 euros, et des sommes afférentes aux plus-values nettes, soit -133 948,63.

<u>Pour la catégorie d'actions I (FR0013314812)</u>, de capitaliser la totalité des sommes afférentes au résultat, soit 59 418,61euros, et aux plus-values nettes soit -74 475,91euros.

<u>Pour la catégorie d'actions J (FR0013402112)</u>, de capitaliser la totalité des sommes afférentes au résultat, soit 53 952,74 euros et aux plus-values nettes, soit -67 624,98 euros.

<u>Pour la catégorie d'actions K (FR0013402096)</u>, de capitaliser la totalité des sommes afférentes au résultat, soit 6 689,39 euros et aux plus-values nettes, soit -12 558,12 euros.

Pour la catégorie d'actions R (FR0013402104),

Resultat 797,72 euros:

soit une distribution unitaire de 7,58 euros pour chacune des 105,240 actions composant le capital au 30 décembre 2022.

Plus-values : De distribuer la totalités des plus -values nettes -1 038,14euros

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

QUARTRIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat de Président Directeur Général de Monsieur GUYOT D'ASNIERES DE SALINS Antoine pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2028.

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur GUYOT D'ASNIERES DE SALINS Antoine pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2028.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur LUNEAU Olivier est arrivé à échéance, décide de ne pas le renouveler.

SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de de la FINANCIERE MEESCHAERT FM, représenté par Monsieur Maxime

SICAV PORTEURS D'ESPERANCE

Société d'Investissement à Capital Variable - Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine – 75015 PARIS 839 316 601 R.C.S. Paris

VERMESSE pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2028.

HUITIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur COUSIN Bruno pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2028.

NEUVIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur JACLOT François pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2028.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant qu'administrateur, Monsieur Guillaume DE VULPIAN, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2028.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale annuelle donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

L'Assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au Secrétaire de séance de la présente Assemblée à l'effet d'effectuer toutes les formalités prescrites par la loi, relatives aux résolutions qui précèdent, et de certifier conforme tout document nécessaire à la réalisation des décisions prises ci-dessus.

Elle donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

SICAV PORTEURS D'ESPERANCE

Société d'Investissement à Capital Variable - Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine – 75015 PARIS 839 316 601 R.C.S. Paris

QUESTIONS DIVERSES



PORTEURS D'ESPERANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 décembre 2022



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 décembre 2022

PORTEURS D'ESPERANCE

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine 75755 PARIS Cedex 15

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable PORTEURS D'ESPERANCE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr



PORTEURS D'ESPERANCE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr



PORTEURS D'ESPERANCE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

2023.04.07 18:06:02 +0200

Document authentifié par signature électronique Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit Frédéric SELLAM

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,0
DÉPÔTS	0,00	0,0
INSTRUMENTS FINANCIERS	36 282 140,43	33 497 582,5
Actions et valeurs assimilées	8 628 604,59	11 010 544,3
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 628 604,59	11 010 544,3
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0.00	0,0
Obligations et valeurs assimilées	19 139 437,59	19 906 738,1
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	19 139 437,59	19 906 738,1
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,0
Titres de créances	4 993 637,24	0,0
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	4 993 637,24	0,0
Titres de créances négociables	4 993 637,24	0,0
Autres titres de créances	0,00	0,0
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,0
Organismes de placement collectif	3 467 206,01	2 569 500,1
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 467 206,01	2 569 500,1
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,0
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,0
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,0
Autres organismes non européens	0,00	0,0
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,0
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,0
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,0
Titres empruntés	0,00	0,0
Titres donnés en pension	0,00	0,0
Autres opérations temporaires	0,00	0,0
Instruments financiers à terme	53 255,00	10 800,0
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	53 255,00	10 800,0
Autres opérations	0,00	0,0
Autres instruments financiers	0,00	0,0
CRÉANCES	1 027 985,26	73 055,5
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,0
Autres	1 027 985,26	73 055,5
COMPTES FINANCIERS	1 231 139,55	651 059,4
Liquidités	1 231 139,55	651 059,4
TOTAL DE L'ACTIF	38 541 265,24	34 221 697,5

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	37 584 998,30	33 651 756,12
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	21 068,38	0,00
Report à nouveau (a)	47,16	28,60
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-515 013,09	224 948,00
Résultat de l'exercice (a,b)	380 567,95	250 962,04
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	37 471 668,70	34 127 694,76
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	42 400,00	10 800,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	42 400,00	10 800,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	42 400,00	10 800,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 027 196,54	83 202,76
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 027 196,54	83 202,76
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	38 541 265,24	34 221 697,52

⁽a) Y compris comptes de régularisation

⁽b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0322	0,00	856 850,00
FGBL BUND 10A 0323	664 650,00	0,00
Options		
DJ EURO STOXX 50 05/2023 PUT 3400	114 908,75	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 830,69	32,50
Produits sur actions et valeurs assimilées	215 650,80	142 223,81
Produits sur obligations et valeurs assimilées	418 215,54	365 615,36
Produits sur titres de créances	21 659,58	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	659 356,61	507 871,67
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	9 010,62	9 458,40
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	9 010,62	9 458,40
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	650 345,99	498 413,27
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	278 557,93	249 716,09
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	371 788,06	248 697,18
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	8 779,89	2 264,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	380 567,95	250 962,04

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé cidessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps:

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net déduction faite des parts d'OPC gérés par Meeschaert AM indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013402104 - Action PORTEURS D'ESPERANCE R : Taux de frais maximum de 1.20% TTC. FR0013314895 - Action PORTEURS D'ESPERANCE D : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.

FR0013402096 - Action PORTEURS D'ESPERANCE K : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.

FR0013402112 - Action PORTEURS D'ESPERANCE J : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.

FR0013314804 - Action PORTEURS D'ESPERANCE F : Taux de frais maximum de 0,40% TTC. FR0013314812 - Action PORTEURS D'ESPERANCE I : Taux de frais maximum de 0,80% TTC. FR0013314903 - Action PORTEURS D'ESPERANCE C : Taux de frais maximum de 1,20% TTC. FR001400AU40 - Action PORTEURS D'ESPERANCE IL : Taux de frais maximum de 0,80% TTC FR001400AU57 - Action PORTEURS D'ESPERANCE CL : Taux de frais maximum de 1,20% TTC FR001400AU65 - Action PORTEURS D'ESPERANCE DL : Taux de frais maximum de 1,20% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)		Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Action D'ESPERANCE C	PORTEURS	Capitalisation	Capitalisation
Action D'ESPERANCE CL	PORTEURS	Capitalisation	Capitalisation
Action D'ESPERANCE D	PORTEURS	Distribution	Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel), et/ou Capitalisation (totale ou partielle) par décision de la SICAV
Action D'ESPERANCE DL	PORTEURS	Distribution	Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel), et/ou Capitalisation (totale ou partielle) par décision de la SICAV
Action D'ESPERANCE F	PORTEURS	Capitalisation	Capitalisation
Action D'ESPERANCE I	PORTEURS	Capitalisation	Capitalisation
Action D'ESPERANCE IL	PORTEURS	Capitalisation	Capitalisation
Action D'ESPERANCE J	PORTEURS	Capitalisation	Capitalisation
Action D'ESPERANCE K	PORTEURS	Capitalisation	Capitalisation
Action D'ESPERANCE R	PORTEURS	Distribution	Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel), et/ou Capitalisation (totale ou partielle) par décision de la SICAV

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	34 127 694,76	27 997 947,91
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	13 705 312,44	7 524 231,68
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 181 017,44	-3 428 294,45
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	265 654,26	293 437,27
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 006 341,19	-68 504,47
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	282 980,56	1 850,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-16 076,01	-1 400,00
Frais de transactions	-9 157,49	-8 372,74
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-5 053 433,50	1 586 548,28
Différence d'estimation exercice N	-1 552 381,74	3 501 051,76
Différence d'estimation exercice N-1	-3 501 051,76	-1 914 503,48
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	25 659,00	10 800,00
Différence d'estimation exercice N	36 459,00	10 800,00
Différence d'estimation exercice N-1	-10 800,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-17 368,96	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-24 025,79	-29 245,90
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	371 788,06	248 697,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	37 471 668,70	34 127 694,76

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	114 384,78	0,31
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	589 832,70	1,57
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	366 724,79	0,98
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	18 068 495,32	48,22
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	19 139 437,59	51,08
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	4 993 637,24	13,33
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	4 993 637,24	13,33
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	114 908,75	0,31
Taux	664 650,00	1,77
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	779 558,75	2,08
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	18 658 328,02	49,79	0,00	0,00	366 724,79	0,98	114 384,78	0,31
Titres de créances	4 993 637,24	13,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 231 139,55	3,29
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	664 650,00	1,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN $^{(r)}$

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	114 384,78	0,31	5 115 261,35	13,65	13 909 791,46	37,12
Titres de créances	4 993 637,24	13,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 231 139,55	3,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	664 650,00	1,77
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

 $^{(\}mbox{\ensuremath{^{'}}}\xspace)$ Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

,	Devise 1 USD							
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	629 370,37	1,68	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	1 111 780,42	2,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES: VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	1 002 753,06
	Dépôts de garantie en espèces	25 232,20
TOTAL DES CRÉANCES		1 027 985,26
DETTES		
	Rachats à payer	1 002 753,06
	Frais de gestion fixe	24 443,48
TOTAL DES DETTES		1 027 196,54
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		788,72

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action PORTEURS D'ESPERANCE C		
Actions souscrites durant l'exercice	1 778,081	1 817 719,44
Actions rachetées durant l'exercice	-569,220	-577 284,84
Solde net des souscriptions/rachats	1 208,861	1 240 434,60
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	8 395,357	
Action PORTEURS D'ESPERANCE CL		
Actions souscrites durant l'exercice	1,000	1 000,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	1 000,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action PORTEURS D'ESPERANCE D		
Actions souscrites durant l'exercice	89,159	86 177,21
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	89,159	86 177,21
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	5 150,262	
Action PORTEURS D'ESPERANCE DL		
Actions souscrites durant l'exercice	1,000	1 000,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	1 000,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action PORTEURS D'ESPERANCE F		
Actions souscrites durant l'exercice	46,928	499 658,24
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	46,928	499 658,24
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	923,698	
Action PORTEURS D'ESPERANCE I		
Actions souscrites durant l'exercice	179,693	1 919 764,93
Actions rachetées durant l'exercice	-1,506	-15 085,29
Solde net des souscriptions/rachats	178,187	1 904 679,64
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	521,517	
Action PORTEURS D'ESPERANCE IL		
Actions souscrites durant l'exercice	896,468	9 086 187,20
Actions rachetées durant l'exercice	-448,234	-4 588 647,31
Solde net des souscriptions/rachats	448,234	4 497 539,89
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	448,234	
Action PORTEURS D'ESPERANCE J		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	459,574	

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action PORTEURS D'ESPERANCE K		
Actions souscrites durant l'exercice	287,439	293 805,42
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	287,439	293 805,42
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	862,846	
Action PORTEURS D'ESPERANCE R		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	105,240	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action PORTEURS D'ESPERANCE C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action PORTEURS D'ESPERANCE CL	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action PORTEURS D'ESPERANCE D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action PORTEURS D'ESPERANCE DL	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action PORTEURS D'ESPERANCE F	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action PORTEURS D'ESPERANCE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action PORTEURS D'ESPERANCE IL	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action PORTEURS D'ESPERANCE J	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action PORTEURS D'ESPERANCE K	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action PORTEURS D'ESPERANCE R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action PORTEURS D'ESPERANCE C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	89 157,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,12
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action PORTEURS D'ESPERANCE CL	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,08
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action PORTEURS D'ESPERANCE D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	55 570,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,12
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action PORTEURS D'ESPERANCE DL	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,08
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action PORTEURS D'ESPERANCE F	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	34 919,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,37
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action PORTEURS D'ESPERANCE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	37 033,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action PORTEURS D'ESPERANCE IL	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	16 519,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,74
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action PORTEURS D'ESPERANCE J	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	35 835,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action PORTEURS D'ESPERANCE K	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8 319,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,12
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action PORTEURS D'ESPERANCE R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 191,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,12
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 958 777,61
	FR0000981946	MAM EURO HIGH YIELD ESG Part C	110 860,20
	FR0000971806	MAM FLEXIBLE BONDS ESG Part C	154 020,19
	FR0011683069	MAM IMPACT GREEN BONDS I	1 002 127,50
	FR0000970980	MAM OBLI CONVERTIBLES ESG C	108 432,80
	FR0013333531	MAM SUSTAIN USA CE	1 111 780,42
	FR0014009BP1	MAM TARGET 2027 PART C	471 556,50
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			2 958 777,61

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	47,16	28,60
Résultat	380 567,95	250 962,04
Total	380 615,11	250 990,64

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	62 891,22	33 838,00
Total	62 891,22	33 838,00

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE CL		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,47	0,00
Total	0,47	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE D		
Affectation		
Distribution	37 802,92	23 483,52
Report à nouveau de l'exercice	7,63	45,78
Capitalisation	0,00	0,00
Total	37 810,55	23 529,30
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	5 150,262	5 061,103
Distribution unitaire	7,34	4,64
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	1 260,62	787,80

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE DL		
Affectation		
Distribution	0,47	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	0,00
Total	0,47	0,00
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1,000	0,00
Distribution unitaire	0,47	0,00
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,26	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE F		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	142 427,06	117 008,81
Total	142 427,06	117 008,81

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	59 418,61	30 814,23
Total	59 418,61	30 814,23

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE IL		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	16 626,88	0,00
Total	16 626,88	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE J		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	53 952,74	42 500,39
Total	53 952,74	42 500,39

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE K		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	6 689,39	2 794,11
Total	6 689,39	2 794,11

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE R		
Affectation		
Distribution	797,72	505,15
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,65
Capitalisation	0,00	0,00
Total	797,72	505,80
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	105,240	105,240
Distribution unitaire	7,58	4,80
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	26,63	16,93

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	21 068,38	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-515 013,09	224 948,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-493 944,71	224 948,00

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-118 074,85	53 649,79
Total	-118 074,85	53 649,79

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE CL		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-7,90	0,00
Total	-7,90	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE D		
Affectation		
Distribution	3 399,17	17 005,31
Plus et moins-values nettes non distribuées	17 204,18	20 278,68
Capitalisation	-71 182,73	0,00
Total	-50 579,38	37 283,99
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	5 150,262	5 061,103
Distribution unitaire	0,66	3,36

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE DL		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-7,90	0,00
Total	-7,90	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE F		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-133 948,63	67 048,63
Total	-133 948,63	67 048,63

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-74 475,91	25 940,12
Total	-74 475,91	25 940,12

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE IL		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-35 628,90	0,00
Total	-35 628,90	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE J		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-67 624,98	35 778,35
Total	-67 624,98	35 778,35

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE K		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-12 558,12	4 445,32
Total	-12 558,12	4 445,32

	30/12/2022	31/12/2021
Action PORTEURS D'ESPERANCE R		
Affectation		
Distribution	44,20	336,77
Plus et moins-values nettes non distribuées	420,83	465,03
Capitalisation	-1 503,17	0,00
Total	-1 038,14	801,80
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	105,240	105,240
Distribution unitaire	0,42	3,20

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	15 327 834,38	24 118 939,58	27 997 947,91	34 127 694,76	37 471 668,70
Action PORTEURS D'ESPERANCE C en EUR					
Actif net	2 527 300,23	3 806 103,08	5 764 080,94	8 127 192,33	8 095 227,32
Nombre de titres	2 720,395	3 707,285	5 422,959	7 186,496	8 395,357
Valeur liquidative unitaire Capitalisation	929,01	1 026,65	1 062,90	1 130,89	964,25
unitaire sur +/- values nettes	-6,33	-3,30	-2,16	7,46	-14,06
Capitalisation unitaire sur résultat Action	2,35	5,44	7,41	4,70	7,49
PORTEURS D'ESPERANCE CL en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	1 015,79
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1,000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	1 015,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-7,90
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,47
Action PORTEURS D'ESPERANCE D en EUR					
Actif net	1 058 148,95	3 145 433,62	3 766 422,66	5 640 817,44	4 855 616,75
Nombre de titres	1 139,463	3 071,472	3 573,086	5 061,103	5 150,262
Valeur liquidative unitaire Distribution	928,63	1 024,08	1 054,10	1 114,54	942,79
unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	3,36	0,66
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	0,00	4,00	3,34
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,35	-3,30	-2,16	0,00	-13,82
Distribution unitaire sur résultat	2,06	5,44	6,77	4,64	7,34
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,185	0,155	0,00 (*)

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Action PORTEURS D'ESPERANCE DL en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	1 015,79
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1,000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	1 015,79
Capitalisation unitaire sur +/-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-7,90
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,47
Crédit d'impôt unitaire Action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 (*)
PORTEURS D'ESPERANCE F en EUR					
Actif net	9 168 520,58	9 190 862,62	9 586 716,13	10 197 104,41	9 228 252,63
Nombre de titres	981,610	883,671	883,671	876,770	923,698
Valeur liquidative unitaire	9 340,28	10 400,77	10 848,73	11 630,30	9 990,55
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes Capitalisation	-63,83	-33,39	-21,81	76,47	-145,01
unitaire sur résultat Action	77,57	131,03	136,61	133,45	154,19
PORTEURS D'ESPERANCE I en EUR					
Actif net	2 573 864,62	3 438 536,31	4 047 067,14	3 937 347,26	5 118 501,80
Nombre de titres	276,318	332,770	376,894	343,330	521,517
Valeur liquidative unitaire	9 314,86	10 333,07	10 737,94	11 468,11	9 814,64
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-63,72	-33,24	-21,71	75,55	-142,80
Capitalisation unitaire sur résultat	50,37	92,57	101,89	89,75	113,93
Action PORTEURS D'ESPERANCE IL en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	4 560 858,26
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	448,234
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	10 175,17
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-79,48
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	37,09

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Action PORTEURS D'ESPERANCE J en EUR					
Actif net	0,00	4 525 678,36	4 703 005,00	5 430 632,33	4 647 643,76
Nombre de titres	0,00	425,061	425,061	459,574	459,574
Valeur liquidative unitaire	0,00	10 647,12	11 064,30	11 816,66	10 112,93
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes Capitalisation	0,00	-20,32	-22,37	77,85	-147,14
unitaire sur résultat	0,00	77,36	100,61	92,47	117,39
Action PORTEURS D'ESPERANCE K en EUR					
Actif net	0,00	1 062,43	16 604,52	673 393,81	860 981,61
Nombre de titres	0,00	1,000	15,096	575,407	862,846
Valeur liquidative unitaire	0,00	1 062,43	1 099,92	1 170,29	997,83
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-1,99	-2,23	7,72	-14,55
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	5,07	12,19	4,85	7,75
Action PORTEURS D'ESPERANCE R en EUR					
Actif net	0,00	11 263,16	114 051,52	121 207,18	102 554,99
Nombre de titres	0,00	10,602	104,240	105,240	105,240
Valeur liquidative unitaire	0,00	1 062,36	1 094,12	1 151,72	974,48
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	3,20	0,42
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	0,00	4,41	3,99
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes Distribution	0,00	-2,00	-2,24	0,00	-14,28
unitaire sur résultat	0,00	5,14	11,99	4,80	7,58
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,222	0,16	0,00 (*)

^(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	1 800	361 620,00	0,97
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	7 900	224 597,00	0,6
SAP SE	EUR	2 200	212 058,00	0,56
SYMRISE AG	EUR	1 820	185 003,00	0,49
TOTAL ALLEMAGNE			983 278,00	2,63
ESPAGNE			,,,,,	, , ,
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	3 600	174 780,00	0,46
TOTAL ESPAGNE			174 780,00	0,46
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	2 849	377 207,60	1,0
ALSTOM	EUR	6 120	139 658,40	0,38
AXA	EUR	13 450	350 439,75	0,93
BOIRON	EUR	2 500	126 750,00	0,33
CAPGEMINI SE	EUR	1 525	237 823,75	0,63
EDENRED	EUR	3 000	152 640,00	0,4
ENGIE	EUR	14 840	198 677,92	0,53
Equasens	EUR	1 790	133 713,00	0,36
ESKER SA	EUR	840	132 132,00	0,36
ESSILORLUXOTTICA	EUR	2 280	385 776,00	1,03
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	400	39 920,00	0,1
HERMES INTERNATIONAL	EUR	250	361 250,00	0,96
ID LOGISTICS GROUP	EUR	560	150 080,00	0,40
L'OREAL	EUR	1 170	390 312,00	1,04
MICHELIN (CGDE)	EUR	11 200	291 032,00	0,78
ORANGE	EUR	6 350	58 934,35	0,1
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	150	45 375,00	0,12
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	2 570	335 950,40	0,90
SEB	EUR	2 900	226 925,00	0,60
SOMFY	EUR	1 760	251 680,00	0,67
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	13 558	325 392,00	0,87
VINCI SA	EUR	1 600	149 264,00	0,40
VOLTALIA	EUR	10 958	186 943,48	0,50
WORLDLINE SA	EUR	6 000	219 180,00	0,59
TOTAL FRANCE			5 267 056,65	14,00
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	1 090	549 142,00	1,47
KONINKLIJKE DSM	EUR	1 500	171 450,00	0,46
STELLANTIS NV	EUR	18 987	251 843,57	0,67
TOTAL PAYS-BAS		.5 557	972 435,57	2,60
ROYAUME-UNI			1.2 100,01	
LINDE PLC	EUR	1 200	366 540,00	0,98
RELX PLC	EUR	9 100	235 144,00	0,62
TOTAL ROYAUME-UNI		3 100	601 684,00	1,60
SUISSE			33. 334,30	.,50

	Ι	Qté Nbre ou		% Actif
Désignation des valeurs	Devise	nominal	Valeur actuelle	Net
GEBERIT NOM.	CHF	310	137 102,67	0,37
NESTLE NOM.	CHF	3 200	348 175,08	0,93
SIKA AG-REG	CHF	640	144 092,62	0,3
TOTAL SUISSE			629 370,37	1,6
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			8 628 604,59	23,0
TOTAL Actions et valeurs assimilées			8 628 604,59	23,0
Obligations et valeurs assimilées Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 2.625% PERP	EUR	200 000	151 966,12	0,4
ALLIANZ SE 4.75% PERP EMTN	EUR	300 000	301 127,92	0,8
HENKEL AG AND COKGAA 2.625% 13-09-27	EUR	400 000	391 169,92	1,0
LBBW 0.375% 21-02-31 EMTN	EUR	400 000	291 046.63	0,7
ZF FINANCE 2.0% 06-05-27 EMTN	EUR	300 000	250 515,08	0,6
TOTAL ALLEMAGNE	Lor	000 000	1 385 825,67	3,7
BELGIQUE			1 303 020,07	5,1
BELFIUS BANK 3.125% 11-05-26	EUR	400 000	392 166,44	1,0
TOTAL BELGIQUE	LOK	400 000	,	
- 4			392 166,44	1,0
ESPAGNE		000 000	004.040.77	0 -
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28	EUR	300 000	294 913,77	0,7
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 1.35% 14-10-28	EUR	200 000	165 841,18	0,4
TOTAL ESPAGNE			460 754,95	1,2
ETATS-UNIS				
AMT 0 1/2 01/15/28	EUR	400 000	330 154,25	0,8
ARDAGH METAL PACKAGING FINANCE USA LLC 2.0% 01-09-28	EUR	400 000	324 274,67	0,8
EQUINIX 0.25% 15-03-27	EUR	400 000	346 521,48	0,9
TOTAL ETATS-UNIS			1 000 950,40	2,6
FINLANDE				
NOKIA OYJ 2.0% 11-03-26 EMTN	EUR	200 000	191 016,75	0,5
UPM KYMMENE OY 0.125% 19-11-28	EUR	400 000	323 261,64	0,8
TOTAL FINLANDE			514 278,39	1,3
FRANCE				
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	400 000	341 462,96	0,9
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	275 000	269 071,36	0,7
AXA TV PERP	EUR	121 000	98 642,02	0,2
BFCM 1.875% 04-11-26 EMTN	EUR	300 000	277 518,66	0,7
BNP PAR 0.5% 04-06-26	EUR	400 000	368 309,12	0,9
BNP PARIBAS TMO OCT85 TSDI	EUR	150 000	106 138,77	0,2
BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	EUR	400 000	343 313,73	0,9
BQ POSTALE 0.875% 26-01-31	EUR	300 000	262 754,59	0,7
CA 0.125% 09-12-27 EMTN	EUR	500 000	413 845,31	1,1
CNP ASSURANCE TV04-PERP	EUR	200 000	161 944,00	0,4
C N REASSURANCE MUTUELLE AGRI GROUPAMA 2.125% 16- 09-29	EUR	300 000	254 152,77	0,6
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 11-06-29	EUR	400 000	342 357,92	0,9
CSSE FED 2.125% 12-09-26 EMTN	EUR	200 000	187 773,75	0,5
EDF 2.625% PERP	EUR	200 000	159 652,85	0,4
EDF 4.0% PERP	EUR	200 000	190 091,52	0,5

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ELIS EX HOLDELIS 1.625% 03-04-28	EUR	200 000	174 066,63	0,46
ENGIE 1.5% PERP	EUR	100 000	79 511,73	0,21
FAURECIA 2.375% 15-06-29	EUR	300 000	227 474,25	0,61
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 01-03-25	EUR	100 000	114 384,78	0,31
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.375% PERP	EUR	200 000	211 260,93	0,56
HIME SARLU 0.625% 16-09-28	EUR	300 000	235 276,93	0,62
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 0.625% 14-09- 28	EUR	400 000	321 594,27	0,85
ICADE 1.5% 13-09-27	EUR	100 000	87 171,27	0,23
ICADE SANTE SAS 1.375% 17-09-30	EUR	400 000	294 171,40	0,78
ILIAD 1.875% 11-02-28	EUR	300 000	253 578,47	0,68
LAMON 5.05 12/17/49	EUR	100 000	99 448,71	0,27
LA MONDIALE 4.375% PERP	EUR	300 000	264 761,60	0,71
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	EUR	300 000	259 309,67	0,70
SG 1.125% 30-06-31 EMTN	EUR	400 000	344 033,48	0,92
SOLVAY FINANCE 5.869% PERP	EUR	200 000	208 103,01	0,56
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP	EUR	300 000	258 687,10	0,69
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% PERP	EUR	400 000	327 256,49	0,87
VERALLIA SASU 1.625% 14-05-28	EUR	300 000	262 454,34	0,70
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	4 200	373 195,20	1,00
TOTAL FRANCE			8 172 769,59	21,81
ILES CAIMANS				
UPCB FINANCE VII LTD 3.625% 15-06-29	EUR	300 000	273 312,50	0,73
TOTAL ILES CAIMANS			273 312,50	0,73
IRLANDE				
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 0.5% 22-09-29	EUR	200 000	155 434,19	0,41
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.25% 02-03-29	EUR	400 000	387 653,73	1,04
TOTAL IRLANDE			543 087,92	1,45
ITALIE				
ACEA 0.25% 28-07-30 EMTN	EUR	100 000	74 209,90	0,20
ASSICURAZIONI GENERALI 4.596% PERP	EUR	100 000	98 049,45	0,26
ERG 0.875% 15-09-31 EMTN	EUR	200 000	149 105,40	0,40
HERA 2.5% 25-05-29 EMTN	EUR	300 000	276 248,69	0,74
NEXI 1.625% 30-04-26	EUR	200 000	183 125,75	0,49
NEXI ZCP 24-02-28 CV	EUR	300 000	216 637,50	0,57
SNAM 0.0% 07-12-28 EMTN	EUR	200 000	157 288,00	0,42
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 2.375% PERP	EUR	100 000	86 056,25	0,23
TOTAL ITALIE			1 240 720,94	3,31
JAPON				
NIDEC 0.046% 30-03-26	EUR	100 000	89 373,66	0,23
TOTAL JAPON			89 373,66	0,23
LUXEMBOURG				
DANFOSS FINANCE I BV 0.375% 28-10-28	EUR	200 000	161 133,67	0,43
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.45% 18-03-28	EUR	200 000	171 031,53	0,46
SBB TREASURY OYJ 0.75% 14-12-28	EUR	300 000	192 952,79	0,52
TELENET INTERNATIONAL FINANCE SARLQ 3.5% 01-03-28	EUR	400 000	370 043,48	0,98
TOTAL LUXEMBOURG			895 161,47	2,39
PAYS-BAS				
AKZANA 1 5/8 04/14/30	EUR	100 000	86 597,84	0,23

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DIGITAL DUTCH FINCO BV 1.0% 15-01-32	EUR	500 000	354 413,12	0,94
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV 4.5% 07-07-28	EUR	400 000	408 834,71	1,09
GAS NATU FENOSA 3.375% 29-12-99	EUR	200 000	199 614,26	0,53
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	300 000	259 270,54	0,69
KPN 2.0% PERP	EUR	200 000	189 268,48	0,51
POSTNL NV 0.625% 23-09-26	EUR	400 000	354 952,63	0,95
RELX FINANCE BV 0.5% 10-03-28	EUR	300 000	254 616,27	0,68
REPSOL INTL FINANCE BV 3.75% PERP	EUR	250 000	237 747,35	0,64
SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.375% 11-05-27	EUR	300 000	286 488,37	0,76
STEDIN HOLDING NV 0.0% 16-11-26	EUR	300 000	260 980,50	0,70
TENN 1.75% 04-06-27 EMTN	EUR	300 000	279 020,20	0,75
TOTAL PAYS-BAS			3 171 804,27	8,47
ROYAUME-UNI				
BRITEL 2 3/4 08/30/27	EUR	400 000	382 117,26	1,02
BRITISH TEL 1.874% 18-08-80	EUR	200 000	177 324,05	0,47
RENTOKIL INITIAL 0.5% 14-10-28	EUR	100 000	81 786,46	0,22
TOTAL ROYAUME-UNI			641 227,77	1,71
SUEDE				
TELIA COMPANY AB 2.75% 30-06-83	EUR	400 000	358 003,62	0,95
TOTAL SUEDE			358 003,62	0,95
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			19 139 437,59	51,07
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			19 139 437,59	51,07
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
FRANCE TREASURY BILL ZCP 010223	EUR	3 000 000	2 996 788,87	8,00
FRANCE TREASURY BILL ZCP 150223	EUR	2 000 000	1 996 848,37	5,33
TOTAL FRANCE			4 993 637,24	13,33
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			4 993 637,24	13,33
TOTAL Titres de créances			4 993 637,24	13,33
Organismes de placement collectif OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays FRANCE				·
GemAsia I	EUR	4 435	508 428,40	1,36
MAM EURO HIGH YIELD ESG Part C	EUR	3 630	110 860,20	0,29
MAM FLEXIBLE BONDS ESG Part C	EUR	41	154 020,19	0,41
MAM IMPACT GREEN BONDS I	EUR	110	1 002 127,50	2,68
MAM OBLI CONVERTIBLES ESG C	EUR	67	108 432,80	0,29
MAM SUSTAIN USA CE	USD	48 500	1 111 780,42	2,96
MAM TARGET 2027 PART C	EUR	4 650	471 556,50	1,26
TOTAL FRANCE			3 467 206,01	9,25
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			3 467 206,01	9,25
TOTAL Organismes de placement collectif			3 467 206,01	9,25

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
FGBL BUND 10A 0323	EUR	-5	42 400,00	0,12
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			42 400,00	0,12
TOTAL Engagements à terme fermes			42 400,00	0,12
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
DJ EURO STOXX 50 05/2023 PUT 3400	EUR	13	10 855,00	0,03
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			10 855,00	0,03
TOTAL Engagements à terme conditionnels			10 855,00	0,03
TOTAL Instruments financier à terme			53 255,00	0,15
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-42 400	-42 400,00	-0,12
TOTAL Appel de marge			-42 400,00	-0,12
Créances			1 027 985,26	2,75
Dettes			-1 027 196,54	-2,75
Comptes financiers			1 231 139,55	3,29
Actif net			37 471 668,70	100,00

EUR	105,240	974,48	
EUR	5 150,262	942,79	
EUR	1,000	1 015,79	
EUR	459,574	10 112,93	
EUR	923,698	9 990,55	
EUR	862,846	997,83	
EUR	8 395,357	964,25	
EUR	521,517	9 814,64	
EUR	1,000	1 015,79	
EUR	448,234	10 175,17	
	EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR	EUR 5 150,262 EUR 1,000 EUR 459,574 EUR 923,698 EUR 862,846 EUR 8 395,357 EUR 521,517 EUR 1,000	EUR 5 150,262 942,79 EUR 1,000 1 015,79 EUR 459,574 10 112,93 EUR 923,698 9 990,55 EUR 862,846 997,83 EUR 8 395,357 964,25 EUR 521,517 9 814,64 EUR 1,000 1 015,79

